

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à seize heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'espace sportif « Raymond Poulidor » de Sainte-Feyre, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Céline BOUVIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mmes Delphine BONNIN-GERMAN, Olivia BOULANGER, Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Erwan GARGADENNEC, Benoît LASCOUX, Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mmes Corinne TONDUF, Véronique VADIC, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mmes Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE.

Étaient excusés : /

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 53

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 2

Nombre de membres excusés : 0

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 55

Secrétaire de séance : Mme Ludivine CHATENET

M. le Président : « Merci mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer ce Conseil Communautaire. Mais avant de le commencer, je donne la parole à M. le Maire de Sainte-Feyre, qui va nous dire un petit mot d'accueil, car il risque de nous quitter rapidement ; il a une réunion ce soir. M. le Maire, vous avez la parole. »

M. Franck REJAUD : « Ce n'est pas tout à fait rapidement, mais j'ai peur que ce ne soit avant la fin de cette séance, tant l'ordre du jour est chargé. Simplement, je vous souhaite la bienvenue à Sainte-Feyre et particulièrement dans cet espace Raymond Poulidor. Vous avez pu voir, -j'en ai vu quelques uns qui se sont pris les pieds dans le tapis- que notre sol est assez gondolé en ce moment, les travaux de réfection sont imminents ; ils vont débuter fin juin et nous aurons bientôt un sol tout neuf. C'est bien sûr avec un grand

plaisir que je vous accueille ici ce soir. Vous êtes toujours les bienvenus, quand vous avez besoin d'une salle. Simplement, juste un petit mot. Je l'ai déjà expliqué à ceux qui étaient présents l'année dernière, mais je le redis pour les nouveaux. En tant que Maire de Sainte-Feyre, j'avais fait le choix de ne pas siéger au Conseil Communautaire, ce n'est pas que je me désintéresse à vos travaux –bien au contraire, je suis cela de près-, simplement, du fait que je sois nouvellement Maire de Sainte-Feyre et avec une activité professionnelle assez prenante, j'ai jugé que je ne pourrais pas m'y investir autant qu'il serait nécessaire et j'ai préféré laisser la place à mes adjoints, qui se chargent très bien de cela. Je suis en tous les cas, toujours à l'écoute de ce qui se passe au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Ecoutez, je vous souhaite de bons travaux et à plus tard. »

M. le Président : « Merci mon cher Franck et merci de nous accueillir sur votre commune, pour ce Conseil Communautaire. Je cède à présent la parole à M. Eric BODEAU, Vice-Président aux Finances, qui va nous parler de la reprise anticipée des résultats 2020 –affectation des résultats au budget principal. »

M. BODEAU : « Comme nous n'avons pas de projection ce soir, vous avez reçu un document dans vos Kbox, qui reprend une présentation succincte de l'ordre du jour. »

Lecture est faite par M. BODEAU, du document de présentation synthétique du Budget prévisionnel 2021.

M. le Président : Mes chers collègues, la présentation vous a été faite, très complète. Sur l'affectation des résultats, y-a-t-il des questions ? Et après, on passera au vote, délibération par délibération. »

M. BRUNATI : « N'étant pas moi-même atteint de psittacisme (la culture c'est comme la confiture, moins on en a, plus on l'étale ...), je ne vais pas relire ici mes observations de la dernière fois...

Je précise toutefois que comme le PV de la séance n'a pas pu être finalisé, je tiens à disposition, toutes mes observations, pour ceux qui le souhaitent ; certains me les ont déjà demandées et je me suis fait un plaisir de les leur envoyer, d'où peut-être la reprise de mes propos dans certaines lettres ouvertes, à défaut d'avoir l'honneur d'être cité par La Montagne.

Deux ou trois précisions toutefois :

Le rapport MOUGIN de la DGFIP n'a toujours pas été communiqué aux Conseillers Communautaires. Or, M. MOUGIN, que j'ai contacté, confirme son existence ; il l'a développé lors de ce qu'il a cru être un Conseil Communautaire, le 15 janvier dernier. Apparemment, c'était une « Conférence des Maires », mais les Maires ne l'ont pas eu non plus entre les mains. J'ai saisi officiellement M. le Président et M. le Vice-Président, d'une demande de communication de ce document, essentiel pour la bonne compréhension de tous, de l'évolution de la situation. M. le Président a accusé réception de ma demande, mais ne m'a toujours pas envoyé ce document. Si cela n'est pas encore de la dissimulation, ça commence à y ressembler très fort !

J'aurai quelques questions supplémentaires tout à l'heure, sur le nouveau système de Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui me semble pénalisant pour tous et notamment pour les petites communes.

Je tiens à dire que les interventions de Sylvie BOURDIER et de moi-même, comme celles de tous les autres conseillers de Guéret n'ont pas pour but de jouer une 'guéguerre' : 'Guéret contre le reste de l'Agglo', mais au contraire, de préserver l'intérêt de tous les citoyens et de tous les contribuables, qu'ils soient particuliers ou entrepreneurs. Je rappelle ainsi, que j'étais Conseiller Municipal à La Saunière jusqu'à l'an dernier et que si on veut bien rechercher dans les archives de cette commune, on trouvera déjà trace de plusieurs questionnements de ma part, à propos de l'évolution de la fiscalité de l'Agglo.

En conclusion, je confirme que les documents qui nous sont remis sont incomplets et donc, ne permettent pas un vote réellement éclairé. Nous le ferons constater par toute voie de droit. J'en appelle à la responsabilité de chacun devant ses électeurs et son conseil municipal. Merci. »

M. le Président : « Merci M. BRUNATI, pour cette contribution. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vais en conséquence passer au vote, en ce qui concerne la reprise anticipée des résultats 2020 estimés, dans le cadre du budget. »

1- DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : M. Eric BODEAU

1-1- AFFECTATION DES RESULTATS 2020

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'exploitation de l'exercice clos sont repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent audit exercice (budget primitif ou plus généralement, budget supplémentaire).

Néanmoins en l'absence de vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif est possible sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire (articles L.2311-5, R.2221-48-1 et R.2221-90-1 du CGCT).

Il convient de préciser que la procédure de reprise anticipée des résultats d'exploitation se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 ne reste qu'une prévision, jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive, prise après l'adoption des comptes de clôture. Le titre de recettes émis au compte 1068 n'est donc émis qu'après délibération définitive d'affectation des résultats.

L'affectation anticipée des résultats, à l'occasion du vote du budget primitif, impose la prise en compte de tous les résultats et reports estimés, soit :

- Le résultat de fonctionnement cumulé ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé ; et
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice clos.

La reprise anticipée doit par ailleurs être justifiée par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- le compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, ou, le cas échéant, une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget établis par l'ordonnateur et visés par le comptable ; et
- un état des restes à réaliser N-1 visé par le comptable.

1-1-1- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N°42/21)

Concernant le budget principal, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISOIRE DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020.....	745 408.48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 209 092.72 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé	(+) 2 954 501.20 €
* * *	
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020.....	48 383.84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 111 321.95 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé	(-) 62 938.11 €
+	
Restes à réaliser 2020 – recettes	669 646.34 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses	358 769.21 €
Solde des restes à réaliser 2020	310 877.13 €
→ EXCEDENT de financement cumulé de la section d'investissement	(+) 247 939.02 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER, prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 2021	2 954 501.20 €
Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021	62 938.11 €

1-1-2- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE ECOVILLAGE (DELIBERATION N°43/21)

Concernant le budget annexe Ecovillage, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 751.01 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé	1 751.01 €
* * *	
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	- 562.71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 1 188.30 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé	(-) 1 751.01 €
+	
Restes à réaliser 2020 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2020	0.00 €
→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	(-) 1 751.01 €

Les budgets lotissements ne donnent pas lieu à « affectation des résultats »,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 2021 1 751.01 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 1 751.01 €

1-1-3- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE « EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS » (DELIBERATION N°44/21)

Concernant le budget annexe Equipements et sites divers, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISIOIRE DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020 110 595.96 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 27 729.18 €

Résultat de fonctionnement 2020 cumulé (+) 138 325.14 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 23 435.65 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté - 161 760.79€

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé (-) 138 325.14 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses 0.00 €

Solde des restes à réaliser 2020 0.00 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement (-) 138 325.14€

DELIBERATION DE L'AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

décident :

- de voter la reprise anticipée des résultats 2020 du budget Equipements et sites divers, compte tenu des constats précédemment exposés ; et
- de voter l'affectation anticipée des résultats 2020 comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) 138 325.14 €

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 2021 0.00 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 138 325.14 €

1-1-4- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES
(DELIBERATION N°45/21)

Concernant le budget annexe Immobilier d'entreprises, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020..... 211 794.68 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté0.00 €

Résultat de fonctionnement 2020 cumulé (+) 211 794.68 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020..... - 33 238.93 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté- 169 060.06 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé(-) 202 298.99 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses 9 495.69 €

Solde des restes à réaliser 2020 - 9495.69 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement (-) 211 794.68 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

décident :

- **de voter la reprise anticipée des résultats 2020 du budget Immobilier d'entreprises, compte tenu des constats précédemment exposés ; et**
- **de voter l'affectation anticipée des résultats 2020 comme suit :**

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068 – BP 2021).....211 794.68 €

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 20210.00 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 202 298.99 €

1-1-5- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE PARC ANIMALIER
(DELIBERATION N°46/21)

Concernant le budget annexe Parc Animalier, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020..... 75 842.87 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté0.00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé (+) 75 842.87 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020..... - 14 863.50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté - 60 979.37 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé (-) 75 842.87€

+

Restes à réaliser 2020 – recettes 0.00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses €
Solde des restes à réaliser 2020 €
→ BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement (-) 75 842.87 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

décident :

- **de voter la reprise anticipée des résultats 2020 du budget Parc Animalier, compte tenu des constats précédemment exposés ; et**
- **de voter l'affectation anticipée des résultats 2020 comme suit :**

Couverture du besoin de financement de l'investissement (compte 1068 – BP 2021) 75 842.87 €

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 2021 0.00 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 75 842.87 €

1-1-6- **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE TRANSPORT PUBLIC (SPIC)**
(DELIBERATION N°47/21)

Concernant le budget annexe Transports Publics, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISOIRE DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 119 875.76 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté 455 166.14 €
Résultat d'exploitation 2020 cumulé 575 041.90 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020..... - 129 256.55 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	36 615.15 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé	(-) 92 641.40 €
+	
Restes à réaliser 2020 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses	35 659.37 €
Solde des restes à réaliser 2020	(-) 35 659.37 €
→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	(-) 128 300.77€

DELIBERATION DE L'AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

décident :

- **de voter la reprise anticipée des résultats 2020 du budget annexe Transports Publics, compte tenu des constats précédemment exposés ; et**
- **de voter l'affectation anticipée des résultats 2020 comme suit :**

<i>Affectation au R1068 du budget primitif 2021</i>	<i>128 300.77 €</i>
<i>Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021</i>	<i>446 741.13 €</i>
<i>Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021</i>	<i>92 641.40 €</i>
<i>Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021</i>	<i>138 325.14 €</i>

1-1-7- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES (DELIBERATION N°48/21)

Concernant le budget annexe Zone d'activité, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020.....	5 335.52 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	7 326 994.39 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé	(+)7 332 329.91 €
* * *	
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020.....	- 54 694.30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 7 277 635.61 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé	(-) 7 332 329.91 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2020	0.00 €
→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	(-) 7 332 329.91 €

Les budgets lotissements ne donnent pas lieu à « affectation des résultats »,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 20217 332 329.91 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 7 332 329.91 €

1-1-8- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE SPANC (SPIC)
(DELIBERATION N°49/21)

Concernant le budget annexe SPANC, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020	- 4 625.55 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	17 376.38 €
Résultat d'exploitation 2020 cumulé	12 750.83 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020.....	31 993.18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	10 436.37 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé	(+) 42 429.55 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2020	0.00 €

→ Excédent de financement cumulé de la section d'investissement (+) 42 429.55 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021 12 750.83 €

Report au compte 001 – recette d'investissement du budget 2021 42 429.55 €

1-1-9- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (SPIC) (DELIBERATION N°50/21)

Concernant le budget annexe Eau Potable en délégation du Service public, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 767 543.27 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté 0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé (+) 767 543.27 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020..... - 258 861.23 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté 0.00 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé (-) 258 861.23 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses 165 447.13 €

Solde des restes à réaliser 2020 (-) 165 447.13 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement (-) 424 308.36 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire,

deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

à l'unanimité, décident :

- **de voter la reprise anticipée des résultats 2020 du budget annexe Eau Potable en délégation du Service public, compte tenu des constats précédemment exposés ; et**
- **de voter l'affectation anticipée des résultats 2020 comme suit :**

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) 424 308.36 €

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021 343 234.91 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 258 861.23 €

1-1-10-REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE (SPIC)
(DELIBERATION N°51/21)

Concernant le budget annexe Eau Potable en Régie, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 617 341.22 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé (+) 617 341.22 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020..... 581 669.28 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté0.00 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé (+) 581 669.28 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses 310 668.12 €

Solde des restes à réaliser 2020(-) 310 668.12 €

→ Excédent de financement cumulé de la section d'investissement (+) 271 001.16 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021617 341.22 €

Report au compte 001 – recette d'investissement du budget 2021 581 669.28 €

1-1-11-REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (SPIC) (DELIBERATION N°52/21)

Concernant le budget annexe assainissement en Délégation de Service Public, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 777 030.13 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé (+) 777 030.13 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020.....	- 654 448.50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé	(-) 654 448.50 €
+	
Restes à réaliser 2020 – recettes	60 765.45 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses	75 949.20 €
Solde des restes à réaliser 2020	(-) 15 183.75 €
→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	(-) 669 632.25 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

décident :

- **de voter la reprise anticipée des résultats 2020 du budget annexe Assainissement en délégation de service public, compte tenu des constats précédemment exposés ; et**
- **de voter l'affectation anticipée des résultats 2020 comme suit :**

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068)	669 632.25 €
Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021	107 397.88 €
Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021	654 448.50 €

1-1-12-REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 ESTIMES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE (SPIC) (DELIBERATION N°53/21)

Concernant le budget annexe Assainissement en Régie, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020	186 435.38 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'exploitation 2020 cumulé	(+) 186 435.38 €
* * *	
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020.....	370 229.37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé	(+) 370 229.37 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes	825 395.98 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses	979 852.47 €
Solde des restes à réaliser 2020	(-) 154 456.49 €
→ Excédent de financement cumulé de la section d'investissement	(+) 215 772.88 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021	186 435.38 €
Report au compte 001 – recette d'investissement du budget 2021	370 229.37 €

1-1-13-AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire 2020 - BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES URBAINES (DELIBERATION N°54/21)

Concernant le budget Eaux Pluviales Urbaines, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT PROVISoire DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020.....	3 633.60 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé	(+) 3 633.60 €
* * *	
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020.....	0.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé	() 0.00 €
+	
Restes à réaliser 2020 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses	- 3 633.60 €
Solde des restes à réaliser 2020	- 3 633.60 €
→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	(-) 3 633.60 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Deux abstentions : M. Gilles BRUNATI et Mme Sylvie BOURDIER,

décident :

- **de voter la reprise anticipée des résultats 2020, du budget annexe Eaux Pluviales Urbaines, compte tenu des constats précédemment exposés ; et**
- **de voter l'affectation anticipée des résultats 2020 comme suit :**

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068)	3 633.60 €
Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 2021	0.00 €
Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021	0.00 €

M. le Président : « Voilà, en ce qui concerne les affectations de résultat. A présent, M. BODEAU va reprendre la lecture de la partie 2 du document de présentation synthétique. »

Lecture du document est faite par M. Eric BODEAU.

M. le Président : « Merci pour cette présentation. Nous allons maintenant passer au débat ; y-a-t-il des questions, des interventions ? Vous pourrez revenir bien évidemment, sur l'ensemble de la présentation qui vous a été faite. »

M. CLEDIERE : « Tout d'abord, je voudrais remercier les services pour cette présentation qui est d'une grande lisibilité. C'est important ; on n'est pas ainsi, dans des détails de chiffres ; on a eu une vision rapide et globale au cours de cette présentation.

A présent, je vous demande de considérer que les propos que je vais tenir sont très personnels. Ce ne sont pas les propos d'un camp ou d'un autre, puisqu'il y aurait maintenant dans notre assemblée, deux camps qui s'affrontent. Cette liberté de parole, j'en ai toujours eu besoin et je pense l'avoir toujours eue, au sein de cette assemblée, même si parfois, j'ai eu l'impression de parler dans le vide.

Je commencerai par la conclusion. Je fais partie de l'exécutif, j'ai choisi et accepté d'en faire partie. Je ne conçois pas, et encore une fois cela n'engage que moi, alors que je fais partie de cet exécutif de ne pas voter le budget, qui est un acte majeur, mais ce n'est pas cette seule conception personnelle qui guide mon choix. Nous sommes au 15 avril, notre EPCI doit vivre et continuer à fonctionner. Je pense qu'il ne serait pas bon d'ajouter une crise politique, aux difficultés financières bien réelles que nous connaissons tous.

Concernant la hausse de fiscalité de 4 points, que je vais voter aussi, parce qu'elle contribue à l'équilibre du budget, il ne faut pas l'exagérer en ciblant une augmentation de 962 %, mais il ne faut pas non plus la minimiser en disant qu'elle est indolore. La compensation de la TH est à intégrer dans les recettes dites 'fiscalité ménages'. C'est bien une augmentation de 25% de nos recettes 'fiscalité ménages' qui est proposée. Au-delà de l'effort important demandé à nos concitoyens, cela en dit long sur nos besoins pour boucler le budget de fonctionnement. Sachant qu'en même temps, on mobilise une partie de l'excédent de fonctionnement, qui est en grande partie, le reliquat de 'la fameuse 'cagnotte' !

On voit bien que cette hausse de fiscalité, certes importante, ne permettra pas à elle seule, d'assurer durablement le fonctionnement de notre EPCI, dans son dimensionnement actuel. J'ajoute que j'avais proposé que cette augmentation de fiscalité s'accompagne de la prise dès cette année, de la compétence 'piscine' ou 'centre aqualudique' –comme vous voulez- ; cette proposition n'a pas été retenue.

Ceci étant dit, je regrette que la confrontation politique de ces dernières semaines, occulte le problème de fond. Je crois qu'il est injuste de cibler une personne, en l'occurrence, le Président actuel. La question : 'Comment en est-on arrivés là ?' est tout à fait légitime, d'autant qu'actuellement, nos concitoyens se la posent, de même qu'au sein de nos Conseils Municipaux. Les réponses sont multiples, ainsi que les responsabilités.

Membre de l'intercommunalité depuis la création du DISTRICT, ayant participé à toutes les décisions, même si les responsabilités doivent être hiérarchisées, je prends toute ma part de responsabilité dans la situation actuelle. Toutes les décisions importantes, je les ai votées, en particulier tous les budgets. Je ne veux pas revenir sur toutes ces décisions prises dans des contextes économiques différents, mais je regrette de ne pas avoir eu le courage de m'opposer au passage en Communauté d'Agglomération. Même si la carotte financière était là, il était évident que cette structure qui s'accompagnait de nouveaux transferts de compétence, ne correspondait pas aux moyens de notre territoire. Mais on était dans la période du toujours plus grand et il était difficile de se faire entendre. Je regrette aussi de ne pas avoir su analyser la situation virtuelle créée autour de la réalisation du budget ZA. Cette bulle a masqué pour moi, les difficultés financières de l'EPCI, déjà bien présentes en 2017, après une dégradation régulière dans les années précédentes. Si les élus successifs ont leur part de responsabilité, on ne peut ignorer les baisses importantes des dotations de l'Etat. Ainsi, en 2016 et 2017, le montant de la DGF est inférieur au montant perçu en 2012, avant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération. C'est vrai bien sûr, les conseillers ne sont pas les payeurs. Ce constat m'amène à évoquer ce que je considère et ce que j'ai toujours dit, être la principale raison de la situation actuelle. Depuis sa création, j'ai vu l'évolution de notre intercommunalité, au rythme des décisions prises par les gouvernements successifs, quelle que soit la couleur politique. D'une Communauté de projets, nous sommes passés à une Communauté de Gestion. Une super commune, qui n'en n'est pas vraiment une, compte tenu de sa représentation. Pour moi, ce processus voulu encore par nos gouvernants de tous bords et dans lequel nous nous sommes installés, sans résister, devait s'accompagner de la suppression d'une grande partie des communes. Cette France avec ces 35000 communes est une anomalie, dont on ne veut plus en haut lieu. Personne n'ayant le courage politique d'une telle décision, on s'efforçait, à coup de transferts de compétences obligatoires, d'asphyxier les communes, surtout les plus petites. Mais le processus s'est enrayé : les attentats, les gilets jaunes et maintenant le COVID, ont mis en évidence le rôle essentiel des communes, des maires et des dizaines de milliers de conseillers municipaux et le besoin de proximité. Le processus est stoppé, les concours financiers de l'Etat étant ce qu'ils sont, font qu'aujourd'hui, les communes et encore plus les intercommunalités, connaissent des difficultés financières.

Dans un territoire pauvre comme le nôtre, cela est encore plus marquant et conduit encore régulièrement à opposer les intérêts des communes et ceux de l'EPCI, dans la mesure où les choix faits ici ont une influence directe sur la gestion communale. Je veux juste citer quelques chiffres, quitte à en laisser quelques uns qui ont déjà entendu ce discours :

Saint-Laurent, c'est 700 habitants, c'est une école à 4 classes avec 83 élèves et l'ensemble des services périscolaires. C'est une dotation d'attribution négative de plus de 5 000 € depuis 20 ans. La fiscalité versée à l'Agglo par les Saint-Laurentais est en 2010, de 8 500 € ; elle était en 2020 de 90 000 €. Le transfert de l'assainissement –alors il s'agit peut être de sommes moindres, mais pour nous, cela a une importance- c'est 2 000 € de perte. La CLECT à venir sur les Eaux Pluviales Urbaines (EPU) va entraîner une dépense obligatoire supplémentaire. L'augmentation de 4 points de fiscalité, que je voterai tout à l'heure, limite aussi notre marge de manœuvre dans ce domaine, alors que nous aussi, nous avons des investissements à réaliser et à conduire. Enoncer ces éléments, ce n'est pas s'opposer à l'EPCI, mais montrer la grande disparité qui existe entre les communes membres et dire qu'il me semble que certains sont plus solidaires que d'autres.

La page du budget étant tournée, je compte beaucoup sur les décisions à venir, pour qu'on prenne notre avenir en main, qu'on arrête de subir et que les choix indispensables que nous ferons, se fassent dans l'intérêt général, dans un esprit de solidarité, au regard de nos moyens et surtout, au regard de nos concitoyens. Je vous remercie. »

M. le Président : « Merci M. CLEDIERE de cette intervention, et si je peux m'exprimer, je partage à 100 % . »

M. BODEAU : « Simplement, sur la taxe foncière bâtie, nos services ont fait une étude comparative par rapport à des Communautés d'Agglomération à fiscalité propre, de 25 000 à 40 000 habitants. Je vous donne la liste : le Grand Verdun, le Grand Guéret, la Communauté d'Agglomération du pays de Foix, la Communauté d'Agglomération de Vesoul, la Communauté d'Agglomération de Lons le Saunier, celle de Bar le Duc Sud Meuse. Le produit de la taxe d'habitation par habitant, aujourd'hui ce n'est pas ce qui nous préoccupe, c'est le produit foncier bâti par habitant, et c'est ce dont nous parlons ce soir. Cela va de 160 € au Grand Verdun par habitant, à 4 € au pays de Foix Varilhes et nous, nous sommes à 6 € ; tout en sachant que la moyenne est à 37 €. Donc, nous sommes aujourd'hui, 6 fois en dessous de la moyenne. L'étude

comparative avec une projection à 4,42, sur les mêmes communautés, en conservant pour elles, le même pourcentage du taux foncier bâti nous amène de 6 à 46 €.

Sur 2020, la nouvelle étude donne une moyenne de 43,67 € et nous serions à 46 €, soit juste au dessus de la moyenne (5,34% supérieur par rapport à la moyenne). Voilà exactement une étude comparative, pour donner aussi une idée de la taxe du foncier bâti sur les Communautés d'Agglomération qui sont comparables à la nôtre. »

M. le Président : « Merci. Y-a-t-il d'autres questions, ou interventions ? »

Mme FOURNIER : « Mes Chers Collègues,

Mon propos, je pense nécessaire de le préciser n'est pas situé dans une opposition ad hominem.

Voici venu le moment crucial du vote du budget primitif et donc de l'impôt. Je vous ai longuement, dans différents contextes, expliqué pourquoi je refusais le recours à l'impôt, on sanctionne le contribuable pour un défaut de maîtrise du fonctionnement de l'Agglo, pour un déficit récurrent des budgets annexes, pour une gestion hasardeuse des amortissements. Et surtout, on sait tout cela, depuis des années ! Et je rappelle que cela représente une masse d'impôt de plus de 6 millions sur les 5 ans restants du mandat ! Et M. le Vice-Président, il n'y a pas beaucoup d'habitants à Guéret qui ont une taxe foncière de 750 € ! ...

Le choix de l'impôt est le choix de la facilité. Une dernière fois, je souhaite vous convaincre que c'est un enjeu fort et crucial. Pour Guéret, dont la population se paupérise et assume de nombreuses charges de centralité. Pour Guéret, qui contribuera à elle seule, à plus de la moitié de l'impôt prélevé. Mais aussi pour vous tous, même si l'onde de choc est moins forte. Nous devons prendre une décision juste, pour tous, notre crédibilité et notre solidarité territoriale sont à ce prix.

Quelle autre solution me direz-vous ?

Je sais qu'on vous laisse à penser qu'il n'y en a pas d'autre... Nous avons fait quelques remarques la semaine dernière, aucune n'a été prise en compte. Nous avons travaillé jusqu'au dernier moment, car on ne peut appeler l'impôt avant de réfléchir à un assainissement de la situation.

Nous le devons à nos concitoyens et à nous-mêmes, par honnêteté intellectuelle. Nous devons proposer tout ce qui est possible avant de les mettre à contribution, pour payer un déficit de fonctionnement. On peut, on doit réfléchir à équilibrer le budget avant toute imposition supplémentaire.

Ayons le courage de nous retrousser les manches et de tout mettre à plat d'ici la fin de l'année, en commençant dès à présent et avec des rapports d'étape réguliers.

Avoir du courage, c'est aussi renoncer à certains investissements jusqu'en décembre, c'est réfléchir pour mieux rebondir, c'est assumer notre responsabilité d'élus, en admettant les erreurs et en protégeant les perspectives d'avenir.

Je vous propose donc que nous réfléchissions aux 1 534 587,28 euros qui ont été mis en virement à l'investissement pour équilibrer les recettes de fonctionnement. Vous les trouverez au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement et au chapitre 021 des recettes d'investissement). Cette manœuvre comptable a été faite parce que, avec la levée d'impôts, nous avons plus de recettes que de dépenses ! Voici donc 1,5 millions d'euros dont nous n'avons pas besoin. Donc, nul besoin de lever l'impôt et le budget n'est pas déséquilibré pour autant.

Si cette situation est acceptée et apparaît dans la délibération en vue d'une future correction en décision modificative, nous voterons aujourd'hui le Budget Primitif 2021. Avec l'engagement de tout le travail à fournir derrière, ... »

M. le Président : « Attendez, Mme FOURNIER, pouvez-vous rapprocher un peu le micro, je ne sais pas si tout le monde entend bien ? »

M. BODEAU : « Excusez-moi, mais je n'ai pas compris ... sur le compte 023... »

Mme FOURNIER : « Je reprends donc : 1 534 587,28 euros ont été mis en virement à l'investissement, pour équilibrer les recettes de fonctionnement (chapitre 023 des dépenses de fonctionnement et chapitre 021 des recettes d'investissement)... »

M. le Président : « Excusez-moi ; il y a la ventilation qui s'est mise en route... Les services : peut-on augmenter le volume de la sono ? Merci. Bien. Reprenez Mme FOURNIER. »

Mme FOURNIER : « Bien. Je pense que tout le monde a suivi sur le budget qui nous a été présenté en dehors du Powerpoint. Vous avez ces lignes budgétaires 023 et 021 en recettes d'investissement.

Nous vous disions que si on pouvait réfléchir à cette manœuvre comptable, nous voterions le budget 2021, à condition bien entendu, que cela apparaisse dans la délibération, avec l'engagement de tout le travail à fournir derrière, pour lequel vous pouvez compter sur les Elus Guérétois. Nous avons besoin d'un budget d'action, ... »

M. le Président : « On entend rien. Peut-on couper la ventilation ? Je suis désolé, mais autant que l'intervention soit écoutée et comprise... »

Mme FOURNIER : « Bien. Je ne sais pas à quel moment vous m'avez perdue ? Je vais recommencer sur mes lignes budgétaires. Je disais, qu'avoir du courage, c'était renoncer à certains investissements jusqu'en décembre. C'était, réfléchir pour mieux rebondir. C'était, assumer notre responsabilité d'élus, en admettant les erreurs et en protégeant les perspectives d'avenir. Je propose en conséquence, que nous réfléchissions : 1 534 587,28 euros ont été mis en virement à l'investissement pour équilibrer les recettes de fonctionnement. Vous le trouverez au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement et au chapitre 021 des recettes d'investissement. Cette manœuvre comptable a été faite parce que, avec la levée d'impôts, nous avons plus de recettes que de dépenses ! Voici donc 1,5 millions d'euros dont nous n'avons pas besoin. Donc, nul besoin de lever l'impôt et le budget n'est pas déséquilibré.

Si cette situation est acceptée et apparaît dans la délibération, nous voterons aujourd'hui le Budget Primitif 2021. Avec l'engagement de tout le travail à fournir derrière, pour lequel vous pouvez compter sur les élus guérétois. Nous avons besoin d'un budget d'action, pas d'un budget d'intention. Sinon, ce sont les 5 années à venir que nous allons sacrifier.

J'espère vraiment vous avoir convaincus. Convaincus qu'une solution est possible, que les Elus de Guéret tiennent à cette instance qu'est l'Agglo et que nous pouvons la faire vivre sans accabler nos concitoyens.

Je vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Elus, un vote à bulletin secret pour la délibération relative au budget prévisionnel et à l'impôt, afin d'assurer la sérénité nécessaire à la prise d'une décision de première importance. Merci. »

M. BODEAU : « Merci, Mme FOURNIER pour cette solution, qui effectivement, peut en être une. Sauf qu'il y a des bonnes et des mauvaises solutions, et là, mes chers collègues, nous retombons très exactement dans le travers et les écueils de tout ce qui a été fait par le passé. Parce que, en effet, on va faire des économies en ne transférant pas vers la section d'investissement et en gardant moins de dépenses en fonctionnement. Mais ensuite ? Comment fait-on pour couvrir les annuités ? Comment fait-on ? Moi j'aimerais qu'on m'explique ? Parce qu'aujourd'hui, avec le budget que nous vous présentons, nous couvrons les annuités d'emprunt ; nous couvrons à la fois les annuités d'emprunt, le SPIC, et nous conservons malgré tout, une capacité d'autofinancement en investissement.

Alors que la solution que vous nous proposez, nous permet effectivement, d'éviter le recours à l'imposition, mais par quel moyen ? Eh bien, en consommant la globalité, je dis bien la globalité du 002 ! Et ce n'est que 'reculer pour mieux sauter' ! Le redressement de la Communauté d'Agglomération ne se fera, qu'en conservant justement notre excédent de fonctionnement accumulé au cours des années, c'est-à-dire le compte 002, en évitant le recours à cet excédent, pour pouvoir le transférer en investissement. Cela s'appelle 'manger la cagnotte'. C'est ce que l'on fait depuis des années. Et on nous propose ici, une solution, c'est vrai, qui permet d'éviter le levier fiscal, mais qui nous enfonce encore plus, pour les années à venir. Et 2022 sera encore pire, si on utilise cette solution. Voilà la réalité. »

M. VIENNOIS : « M. le Président, mes Chers Collègues,

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est précédemment tenu, après que certains aient évoqué les problèmes de régularité, après de nombreuses questions pour essayer de comprendre pourquoi nous nous retrouvions dans cette situation, il nous a été répondu par certains d'entre nous, qu'il fallait arrêter, et par d'autres, que la chasse à l'homme au sein de notre Conseil Municipal était insupportable. Par d'autres, dont je ne doute absolument pas de la probité et de la volonté d'agir dans l'intérêt de tous, il nous a été répondu, qu'il y avait eu des erreurs commises dans le passé, que des choix allaient devoir être faits sur nos compétences, nos projets, nos investissements...

Je ne doute pas de la réelle volonté de celles et ceux qui souhaitent qu'enfin, des choix soient faits, que des décisions fortes soient prises. Ce dont je doute c'est la capacité d'autres, qui sont à la tête de cette Agglomération depuis de nombreuses années, à pouvoir mener à bien ce projet. Je ne parle évidemment pas, des équipes et des agents, qui essaient avec de plus en plus de difficulté chaque fois, d'apporter des réponses aux questions légitimes des élus. Et soyons clairs, disons les choses. Il ne s'agit pas d'opposer Guéret aux autres communes. Il ne s'agit pas de rejouer le 3^{ème} tour. Il s'agit de prendre des décisions dans l'intérêt d'une Communauté d'Agglomération qui souffre et qui est en souffrance, depuis maintenant plusieurs années.

Les questions que nous posons, les questions que nous avons posées, ont été posées par le passé par d'autres, sans que des réponses soient apportées. Des propositions ont été faites par d'autres. Alain. CLEDIERE parlait tout à l'heure de propositions –et j'y reviendrai-, sans que des réponses soient apportées. Le signal d'alarme est tiré tous les ans par certains d'entre vous, élus depuis bien plus longtemps que moi. Depuis au moins 5 ans, certains parmi vous, parmi nous, ont refusé de voter le budget, se sont abstenus ou ont conditionné comme cette année encore, l'adoption de ce budget à la nécessité de faire des choix forts. Et quelle réponse ? Toujours la même : nous allons le faire. Alors tant mieux si cela vous satisfait, Chers Collègues, qui depuis 5 ans avez posé toutes ces questions. Moi, cela ne me satisfait pas. Je pense aussi à ceux et celles qui ne siègent plus parmi nous, qui ont questionné et qui se sont faits au fil des débats – permettez-moi l'expression- 'renvoyer dans leurs 22m' par un Président à la limite de la correction et du respect des autres, dans la manière dont il s'exprimait, à leur encontre. Je parle notamment de M. THOMAS.

Alors, je le répète il ne s'agit pas d'une opposition, d'une ville contre une autre. Il ne s'agit pas d'une opposition de personnes. Ce soir, je vais prendre un peu de temps, mes Chers Collègues, pour revenir de nouveau et cela a tout son sens par rapport à l'intervention d'Alain CLEDIERE, sur ce qui aurait pu être fait depuis 5 ans.

J'aimerais vous montrer que d'autres élus de Guéret ou d'ailleurs ont déjà alerté et n'ont pas été entendus. A ces élus là, leur a-t-on répondu qu'ils devaient cesser leurs chamailleries ? Lorsqu'ils ont voté contre le budget, leur a-t-on dit qu'ils devaient cesser cette chasse à l'homme ? Non. Et pour cause, mes Chers Collègues, parce que poser des questions, débattre, ne pas être d'accord, demander des réponses claires, exiger des actes plutôt que des promesses, c'est le rôle d'un élu. C'est la démocratie, c'est notre devoir. Nous empêcher de le faire, ou de qualifier nos demandes d'attaques personnelles, revient à renier le mandat qui nous a été confié par nos concitoyens.

Mes Chers Collègues, remontons un peu dans le temps.

Nous sommes le 7 avril 2016, lors de la séance pour l'adoption du budget par le Conseil Communautaire. Au cours de ce budget, une hausse d'impôt de 2 points est évoquée. Deux élus déjà Guérétois peut-être,

MM. GIPOULOU et THOMAS, qu'on ne pourra pas taxer de complaisance l'un envers l'autre ont questionné l'exécutif sur cette levée d'impôt. La réponse de M. le Président fut celle-là (j'ai tous les documents), je cite :

"La proposition qui est faite est l'augmentation de deux points de l'impôt, ce qui correspond à 90 000 €. Cela fait en moyenne une hausse de six euros par foyer fiscal –alors six euros, (ça c'était à l'époque) c'est une moyenne, certains paieront moins et d'autres plus. Personne ne propose une augmentation d'impôt de gaité de cœur et je rappelle, un chiffre très symbolique, 24% de frais de fonctionnement pour le personnel ; on est déjà dans l'os !"

Nous étions au mois d'avril 2016. Et la réponse était la même, de dire : " Nous allons travailler !"

A priori, M. le Président, des collègues ont été beaucoup moins confiants sur ce qui se passait, puisqu'au cours de ce vote, M. GIPOULOU a voté contre, MM. LECRIVAIN, PONSARD, AUGER, FAVIERE, se sont abstenus. Vous vous en rappelez peut être mes Chers Collègues, moi je n'y étais pas. Je voudrais vous lire la réponse de l'élu de Sainte-Feyre, parce que la langue de bois, cela me fatigue. Oui, M. AUGER, vous qui avez été si prompt à critiquer notre fonctionnement au sein de notre Conseil Municipal, vous rappelez-vous de votre intervention ?

Citation de l'intervention de M. AUGER :

"Je m'abstiendrai aussi, et je voudrais simplement préciser quelque chose de plus, c'est que je voterai contre l'augmentation des taux, pour la simple raison que je me vois très mal en tant qu'élu, le mercredi soir au Conseil Municipal de Sainte-Feyre, maintenir les taux de 2015 et le lendemain, à la Communauté d'Agglomération, accepter l'augmentation des taux en me disant que ce n'est plus mon problème. Les habitants de Sainte-Feyre en ont 'marre' si l'on reprend ce terme... Il y a sûrement des économies à faire".

...

J'imagine que personne ne vous a reproché de faire une chasse à l'homme. Comme vous l'avez cité lors du dernier Conseil Communautaire, c'est la démocratie. Et vous aviez parfaitement raison de pouvoir vous opposer à l'augmentation du levier d'impôt.

Alors mes Chers Collègues, continuons, puisque nous sommes là aussi, dans les promesses qui ont été faites.

Nous sommes le 28 mars 2019, lors du Débat d'Orientations Budgétaires. M. GIPOULOU (décidément), là encore de Guéret, qui avait alerté en 2017, 2018, 2019, sur l'absence de clarté du document présenté –il l'avait fait notamment en 2018, et cela je le dis pour M. BRUNATI- M. GIPOULOU disais-je, s'était interrogé puisque les documents ne faisaient pas référence au budget prévisionnel de l'an passé. La réponse du Président : " J'ai pris note et je fais remonter aux services".

M. GIPOULOU en 2019, parlait d'un compte discordant, s'interrogeait et indiquait à la fin de sa conclusion :

Citation de l'intervention de M. GIPOULOU :

"Aujourd'hui, je ne peux pas dire qu'on est dans le scénario du pire, on peut dire qu'on est dans le brouillard. Quand le brouillard va se lever, on espère tous qu'on ne sera pas dans Creuse Grand Sud ! Voilà ce qui peut être dit". Et M. GIPOULOU de poursuivre : 'je terminerai effectivement là-dessus, je suis preneur je pense comme beaucoup d'élus. Je souhaiterais avoir des informations sur les conclusions et échanges avec la Chambre Régionale des Comptes".

...

Nous étions au mois de mars 2019, c'était le Débat d'Orientations Budgétaires.

Votre réponse M. le Président, fut la suivante :

Citation de l'intervention de M. le Président :

"J'ai reçu un courrier m'indiquant que je n'ai pas le droit de le diffuser" (courrier de la CRC).

...

Par la suite, vous indiquez :

" Il y a des difficultés sur l'état de la dette ; nous allons voir ça en commission des finances ; nous allons travailler sur des pistes et des solutions en vue de l'élaboration et du vote du budget.' Comme je l'ai dit, la situation était quand même très complexe en 2018. L'équipe qui a préparé le budget 2019 n'était pas là en 2018. Et concernant l'équipe qui était là en 2018, il n'y avait qu'une partie d'entre elle pour préparer le budget. Donc, il y a tout cela à remettre en ligne aussi et ce n'est pas neutre, dans tout ce que l'on voit aujourd'hui. Pour autant, (toujours vos propos) parce que gouverner revient à prévoir et anticiper, à préparer la saine gestion que devront poursuivre les équipes en place, eh bien il y a déjà un certain nombre d'arbitrages à faire, conséquents de décisions à prendre. "

...

Nous étions en mars 2019 et vous indiquiez pour conclure. Votre réponse est claire et je vous la résume ainsi :

Citation de l'intervention de M. le Président :

"Une maîtrise extrêmement rigoureuse des dépenses, la volonté de retrouver une épargne, un gel de la fiscalité que l'on maîtrise, comme nous nous y étions engagés. Un budget de rigueur qui doit se ménager avec des choix à faire".

...

Preuve que vos réponses n'avaient pas dû satisfaire les élus, quelques jours plus tard, le 11 avril 2019, lors du vote du budget :

M. Pierre AUGER notamment, certains élus de Sainte-Feyre et de Guéret avaient voté contre, également des élus de Montaigut le Blanc et Gartempe, d'autres s'étaient abstenus. S'agissait-il d'une chasse à l'homme ? S'agissait-il d'une opposition entre Guéret et les autres communes ? Leur a-t-on fait ce reproche d'avoir voté contre ? De s'être exprimés sur leur inquiétude ? Non. Il s'agissait d'un choix d'élus insatisfaits des réponses qui leur avaient été données. Et nous, aujourd'hui, parce qu'on pose des questions, on nous dit, c'est l'opposition de Guéret contre les autres ! Allons, un peu de sérieux.

Je voudrais m'attarder sur une intervention qui m'avait paru très pertinente. C'était celle d'Alain CLEDIERE, Maire de Saint-Laurent, lors du vote du budget. Et vous voyez M. CLEDIERE, j'écoutais ce que vous disiez tout à l'heure, eh bien, c'est exactement ce que vous disiez le 11 avril 2019, quand vous avez été entendu, quand vous avez pris la parole pour le vote du budget, vous avez pu dire cela :

Citation de l'intervention de M. CLEDIERE :

"On a été très vite en termes d'évolution des compétences, qui sont passées à un rythme que pour ma part, j'estimais un peu trop soutenu à mon goût. On s'est peut être laissés emporter. Il y avait peut être un côté naïf".

...

Je vous crois. Et vous précisez plus loin :

Citation de l'intervention de M. CLEDIERE :

"Effectivement, ce que j'espère c'est qu'à la suite du vote de ce budget, on rentre enfin dans une étape de dire qu'aujourd'hui, on ne peut pas tout faire. On a un certain nombre de projets et moi j'invite après, à un grand débat -pas projet contre projet- mais que l'on aille quand-même dans l'analyse approfondie de

chacun d'entre eux ; ce que l'on n'a pas peut-être, tout le temps fait. Les projets passaient, s'enchaînaient les uns derrière les autres" (c'est ce que vous avez dit aujourd'hui).

Et vous terminiez votre intervention en disant : "Je me dis que finalement, on est peut-être dans une année salubre pour remettre tout cela à plat avant les prochaines échéances."

...

Nous étions le 11 avril 2019.

Y a-t-il eu une remise à plat ? Y a-t-il eu des choix sur la compétence ? En fait, non. Et M. le Président, vous avez maintenu après l'intervention d'Alain CLEDIERE en indiquant : "gel de la fiscalité, vigilance de nos charges et remise à plat".

Je poursuis. Quels choix ont été faits depuis le 11 avril 2019 ? Y a-t-il eu une mise à plat comme on nous le propose aujourd'hui : travailler sur le pacte financier fiscal de solidarité ? Non. Et lorsque je vous ai interrogé, et Mme la Maire de Guéret aussi, en juillet 2020, M. le Président, vous nous avez dit lorsqu'on s'est posé la question sur différents budgets, vous nous avez répondu :

Citation de l'intervention de M. le Président :

"On mettra tout cela sur la table, à plat, sur un certain nombre de choix qui ont été faits. On va commencer et on se mettra à travailler ensemble. "

...

Et au mois de décembre, lorsque je vous avais interrogé sur la Chambre Régionale des Comptes, vous me répondiez :

Citation de l'intervention de M. le Président :

"Il y a un certain nombre de choix qui sont devant nous. Si vous les connaissez déjà maintenant, tant mieux, moi non. "

...

Et là, qu'est ce qu'on nous dit aujourd'hui ?

Votons une levée d'impôt d'un taux de 4 points et puis ensuite, on va tout remettre à plat ; on va travailler sur le pacte financier et fiscal de solidarité. Ce sera l'occasion d'inverser durablement les tendances.

Et en avril 2019, M. CLEDIERE, vous l'aviez déjà dit, vous vouliez que des décisions soient prises ; vous vouliez tous que des décisions soient prises ! Avant qu'il n'y ait de nouvelles équipes. Et aujourd'hui, vous nous demandez de lever 4 points d'impôt ! Alors, oui, effectivement, moi je doute des propositions qui sont faites. Je doute de voter ce budget, je ne veux pas voter cette levée d'impôt pour me dire ensuite, eh bien cela fera 1,3 millions ; sur 5 ans, cela fera effectivement + de 6 millions et on travaillera sur un pacte financier et fiscal.

Alors en effet aujourd'hui, il y a un vrai choix à faire, et mes Chers Collègues, nous y sommes tous confrontés, en représentant nos communes. A Guéret, nous avons fait le choix de ne pas faire supporter aux contribuables les conséquences des erreurs certes, commises par le passé. Nous vous demandons de ne pas augmenter de 4 points.

Alors, on part aujourd'hui sur une taxe foncière de 750 euros, soit 6 euros par mois. Je vais être très clair. Je vais reprendre un exemple qui a été mis dans le journal La Montagne ce matin. Effectivement, la part payée -une part dite colossale- (c'est de l'ironie) et je le reprends parce que c'est la seule qui a été publiée -et ce n'est pas une attaque ad hominem- mais pour que les choses soient clairement dites et vous montrer l'impact sur les gens à Guéret, puisque M. le Président, vous avez produit votre taxe foncière, en disant

qu'en 2020, votre part à l'EPCI était de 14 euros. Vous l'aviez qualifiée de colossale ! J'imagine que c'était de l'ironie. Alors je me suis posé un petit cas pratique de calcul et vous allez voir, ce n'est pas compliqué : on vous propose de lever 4 points d'impôt. Cette part passera donc de 0,416 à 4,42 %. Je pourrais faire comme un cas pratique, pour ceux qui ont des enfants qui passent le brevet, un petit problème de maths : combien paiera Monsieur C en 2021 ? Eh bien je vais vous le dire. Elle est multipliée par 10,625, puisque si je divise 4,42 par 0,416 je trouve 10,625. Cela signifie que si vous votez une levée d'impôt de 4 points, la part dévolue à l'EPCI, où qu'elle soit dans l'Agglomération, sera 10,625 fois plus élevée qu'en 2020. Donc, je multiplie 14 x 10,625 et j'obtiens 148,75 euros. J'arrondis, puisque les impôts aiment bien les chiffres ronds et j'arrive à 149 euros. C'est-à-dire que sur un document qui nous a été communiqué par La Montagne ce matin, Monsieur C qui payait 14 euros en 2020, paiera 149 euros en 2021, soit une augmentation de 135 euros. J'aurais pu rajouter et je le fais, quelques petites questions subsidiaires, pour vous savez, avoir des points supplémentaires. Si Monsieur C est mensualisé, combien payait-il en 2020 par mois ? 1,16 euros. Combien paiera-t-il par mois, en 2021 ? 12,41 euros. Et sur 6 ans, combien aura-t-il payé en plus ? 810 euros. Alors cela pourrait nous faire sourire, si c'était un problème de maths à résoudre pour un brevet. Mais je vous rappelle quand même, mes Chers Collègues, que cette augmentation (cette multiplication par 10) concerne les contribuables de Guéret, mais également tous les contribuables de l'Agglomération du Grand Guéret. Alors peut être que pour Monsieur C, dans l'exemple que j'ai pris, ce n'est pas colossal, mais 12 euros par mois de prélèvement en + pour d'autres, c'est colossal, surtout pour combler un déficit de fonctionnement !

Alors mes Chers Collègues, effectivement, nous avons le devoir d'agir et de refuser. De refuser d'accorder en blanc seing, une levée d'impôt, qui certes va rapporter, mais qui fera qu'on va continuer comme avant. Alors, oui la solution de Mme la Maire, elle est très violente ; la solution qui consiste à ne pas faire supporter au contribuable l'augmentation d'impôt et les erreurs passées, oui, elle est très violente ! La différence, M. le Président, c'est qu'à partir de demain, quand on aura plus de réserve, il va falloir qu'on se mette là, sur la table, et qu'on renonce à des compétences, sans attendre, parce que si on lève 1,3 millions d'impôt en plus, eh bien on va continuer, parce qu'on va prendre le temps. Parce qu'on aura 1,3 millions d'impôt et pendant 5 ans... Eh bien moi je dis que violent pour violent, effectivement, quitte à prendre des risques comme cela a pu être le cas à un moment-donné, eh bien qu'on les prenne réellement. Et qu'on enlève une grande partie de l'investissement. 'Manger la cagnotte', vous disiez M. le Président, eh bien cela nous contraindra effectivement, TOUS, dès demain, à se mettre devant la table et à se dire dans les mois qui arrivent et non pas dans les années (2019 – 2021) mais dès demain, qu'on renonce à des compétences, qu'on fasse de vrais choix, pour que l'année prochaine, on puisse fonctionner.

Alors oui, mes Chers Collègues, moi je m'interroge sur la crédibilité des promesses qui vous sont faites. En ce qui me concerne, la réponse, elle est claire. Je voterai contre la levée d'impôt et je souhaite par ailleurs, que le vote se fasse à bulletin secret, que ce soit pour la levée d'impôt, comme pour le budget primitif. »

M. le Président : « Merci pour ce réquisitoire, merci pour ce rappel partial, mais il manque quand même pas mal de choses, dans toutes ces données. Il en manque beaucoup. Juste, il fallait me demander ma feuille d'impôt, cela aurait été plus simple pour faire le calcul ! Même si je reconnais qu'effectivement, vous êtes très bon en maths. J'aimerais juste dire, par rapport aux qualificatifs et ce qui est écrit dans la presse : la presse est libre. Les journalistes écrivent ce qu'ils veulent, avec les mots qu'ils veulent. A un moment donné, il faut quand même le respecter. Ce n'est pas moi qui qualifie les choses. »

Intervention inaudible de M. VIENNOIS (pas de micro).

M. le Président : « Peu importe. Simplement M. VIENNOIS, en effet votre calcul est juste, en ce qui concerne ma feuille d'impôt ; vous oubliez de dire ce que je paye à la Ville et au Département, parce que quand l'Agglo va passer de 0,416 à 4,42, la part de la commune reste à 23,32 et celle du Département à 22,93 %. On restera encore très bas. D'accord ? Et certes, je vais augmenter d'un peu plus de 130 euros à additionner aux 14 euros que je paye déjà ; c'est clair. En même temps, j'aurai moins 700 euros de taxe d'habitation dans l'année. Cela aussi, c'est une réalité. Je vous invite à aller jusqu'au bout de vos recherches en allant sur le site du Ministère des Impôts qui propose cette simulation de baisse de taxe d'habitation et vous saurez combien vous paierez en moins. Cela, j'engage tout le monde à le faire, parce qu'il reste 20 % de la population qui paye encore la taxe d'habitation ; cela va s'éteindre jusqu'en 2023. Donc, pour être totalement transparent, en ce qui concerne ma feuille d'impôt, vous voyez, je paierai + 130

euros (en moyenne, c'est à peu près 7 % d'augmentation par rapport à la facture totale) et j'aurai - 700 euros de taxe d'habitation. »

M. BODEAU : « Simplement une réponse à ce qui vient de nous être présenté sur le plan historique, -certes, certains ont peut être pris des décisions à un moment, qui sorties hors du contexte, peuvent être interprétées comme on le veut, peu importe-. Je reviendrai simplement sur cette augmentation. Cette augmentation, non, ce n'est pas pour combler un déficit de fonctionnement. C'est une augmentation pour permettre effectivement, que l'on puisse, en partie, combler ce déficit, mais surtout pour préparer l'avenir, pour nous redonner de la capacité d'autofinancement, pour les projets nécessaires... Cela ne sera pas, je suis bien d'accord, la seule chose qu'il faudra faire. Ce sera loin d'être suffisant et je suis d'accord, c'est quelque chose qui n'est pas gratifiant, d'augmenter les impôts. J'en suis le premier conscient. Cependant, croyez-vous sincèrement que suite à cette augmentation d'impôt, moi je vais rester sans rien faire et dire : tout va très bien ; maintenant, on a le temps d'attendre. Jamais ! Je dis bien jamais, je ne suis pas du genre à attendre et avoir la patience de laisser faire les choses, sans agir. Donc, je le dis très clairement, soit nous ferons les choses, peut être 'à marche forcée', concernant effectivement, les compétences que nous avons et qui, peut être, et même sûrement, grèvent totalement la Communauté d'Agglomération. Mais si ça ne se fait pas, eh bien je vous le dis, je ne resterai pas à mon poste. C'est clair et net. Cela se fera comme ça et pas autrement ! Moi j'arrive, ce n'est pas pour me retrouver dans les années qui viennent, dans les deux ou trois ans qui viennent, à voter un budget de la façon dont nous le votons aujourd'hui, avec des pressions, avec des obligations, avec des injonctions ; ça il n'en n'est pas question ! Soit les choses se feront, soit elles se feront sans moi. C'est clair et net. Donc, je le dis, sur le séminaire que nous aurons, et je ne suis pas le seul, je pense que c'est partagé par Pierre AUGER, par François BARNAUD, par tous ceux qui sont autour de la table, je le dis bien, cela ne sera pas des mots, cela sera des actions.

Sur la CLECT, je vais vous donner un exemple, si nous faisons le centre aqualudique, et très sincèrement, grâce à cette augmentation, j'espère que nous pourrons le faire ; très sincèrement, j'y travaillerai, parce que c'est une nécessité impérieuse pour notre territoire. Eh bien, croyez-moi, lorsqu'il y aura la CLECT et lorsqu'il y aura le transfert des charges financières, cela ne se fera sûrement pas comme cela s'est fait au cours des années précédentes. Que l'on ne vienne pas me dire : il y a un tiers des utilisateurs qui sont Guérétois, donc nous, on ne verse qu'un tiers des frais d'exploitation. Parce que ce discours là, je l'ai entendu ! Et c'est comme ça qu'on va dans le mur ! Et c'est comme ça qu'on se retrouve avec 3,5 millions de déficit ! Parce que, c'est facile, on transfère ce qu'on a envie de transférer et puis après, on refait de la trésorerie, en 'filant gentiment' les frais d'exploitation à la Communauté d'Agglomération. Eh bien moi, je le dis, si je préside la CLECT, cela sera non. Ce sera une charge, un transfert, comme cela doit se faire, et à l'euro près. Et si ce n'est pas comme cela, cela ne se fera pas. C'est point à la ligne ! Il y a 24 autres maires qui sont autour de la table et ils ne se laisseront pas duper, comme cela a pu être fait par le passé. »

M. le Président : « Merci. On partage tous. »

M. DUBOSCLARD : « Intervention musclée, mais pleine de bon sens de notre collègue. J'ai entendu au détour des interventions, une petite phrase qui me chiffonne un peu. C'est la proposition de voter à bulletin secret... Je crois que ce sera mis aux voix. Mais, je vais vous dire, mes Chers Collègues, si nous donnons suite à cette demande, elle signifie qu'il y a des pleutres parmi nous. C'est un peu vexant. Alors pour ma part, je vais prendre certaines précautions, parce que si on devait donner suite à cette demande, pour ma part je ne voterai pas en catimini. Le vote du budget comme il est d'usage de le qualifier, on le sait, c'est l'acte essentiel de notre assemblée et moi, je suis un élu de la république. On m'a confié un mandat. J'ai des comptes à rendre. Donc, vote à bulletin secret ou pas, moi, ma position, elle sera connue dès à présent, de vous mes collègues. Et elle sera rendue publique ici même, comme elle a été rendue publique, il y a quelques jours au sein de mon Conseil Municipal. Je voterai donc en faveur de ce budget, qui au-delà des joutes oratoires est, de mon point de vue, un budget responsable, sérieux et en ce qu'il contient de volonté de redressement, il est éminemment respectueux, finalement de nos administrés. Je vous remercie. »

M. le Président « Merci. Juste une petite parenthèse. A partir du moment où il y a une demande de vote à bulletin secret, je la mettrai aux voix, ce qui est bien légitime. Je suis comme Thierry DUBOSCLARD, favorable au scrutin public, parce que, à un moment donné, il faut effectivement assumer ses votes. Donc, juste une petite parenthèse, disais-je, M. VIENNOIS, vous voyez si le scrutin n'avait pas été public, vous n'auriez pas pu avoir aussi finement, les recherches que vous avez faites et savoir qui avait voté quoi, à un moment donné. C'est cela la démocratie, c'est parce que le scrutin était public à des moments importants, que vous savez,

et que vous avez pu, en effet, faire en partie, vos réflexions. Vous privez les citoyens de cette clarté et de cette transparence. Donc, je n'y suis pas favorable, mais je le mettrai au vote, vous l'avez demandé. Après, on verra au résultat du vote, si ce scrutin aura lieu à bulletin secret, ou comme il se fait depuis la création du DISTRICT, de la Com Com et de l'Agglo, en scrutin public et à main levée. »

M. AUGER : « Je voudrais répondre, puisque j'ai été mis en cause. Cela devient une habitude...Je me rappelle du 1^{er} Conseil Communautaire qu'on a eu sur les certificats d'économie d'énergie. Donc, je vous remercie beaucoup M. VIENNOIS, de tout l'intérêt que vous me portez ; il faudrait qu'on en discute, il doit y avoir un souci. Mais je voudrais quand même, si vous devez faire ma bibliographie, vous donner tous les éléments.

Dans ma vie, vous n'allez pas reprendre la parole, je vous ai laissé parler. Dans ma vie, j'ai été au début de ma carrière, à Sainte-Feyre, Vice-Président chargé du tourisme dans ma collectivité, avec à l'époque André LEJEUNE. J'ai voté pour, j'ai voté contre, en fonction de mes convictions ; je me rappelle entre autre, d'un dossier sur lequel je n'ai pas suivi l'exécutif duquel je faisais partie : c'était un boulo-drome extraordinaire pour Guéret. Ensuite, j'ai été dans différentes collectivités, dont Sainte-Feyre, dans l'opposition, dans la majorité et j'ai toujours voté, en fonction de mes convictions et en fonction des gens avec qui je travaillais. Aujourd'hui, je vais faire la même chose, puisque je suis mandaté par la majorité de l'équipe de Sainte-Feyre ; il y a ici le Maire et nous sommes 4 élus dans la salle ; nous avons été mandatés pour voter l'augmentation, sur ce levier fiscal et sur ce budget. Donc, je veux bien qu'on retrace mon histoire, mais il faudrait donner tous les éléments.

En tant qu'avocat, vous allez gratter un peu dans les dossiers, cela vous aurait évité les problèmes des certificats d'énergie à l'époque, et vous auriez pu comprendre, parce que j'ai toujours donné moi, des explications de vote et lorsque j'ai voté contre le budget 2019, c'était en compagnie de la Maire de Sainte-Feyre et d'un élu de Sainte-Feyre. C'était sur des points particuliers, que j'ai précisés lors de mon explication de vote. Je ne me cache derrière rien. Alors peut être que ma dernière intervention ne vous a pas plu, mais j'ai dit ce que je pensais. Et je ne peux pas être bien quand je dis des choses qui vous arrangent et pas bien quand cela vous choque. Voilà.

Moi, j'avais prévu une intervention ; je ne vais pas la faire, car ce n'est pas la peine que chacun 'remette une couche'. Simplement, s'il m'y autorise, je demanderai à Alain CLEDIERE si je peux faire référence à sa très belle intervention, que je fais mienne. Je fais partie aujourd'hui d'un exécutif ; je ne suis pas arrivé ici par hasard ; on a discuté longuement, avec les 16 élus de la majorité de Sainte-Feyre, de savoir si nous allions à la Communauté d'Agglomération ; je vous vois secouer la tête ; j'ai dit, avec l'équipe majoritaire. La personne à qui vous pensez, ne fait pas partie de la majorité. Donc, je dirai simplement que si je suis ici, aujourd'hui, c'est que premièrement, on nous a demandé à Jean-Luc et moi, à Elisabeth et à Patricia, de représenter notre commune et nous allons le faire dans l'intérêt de l'intercommunalité, puisque nous sommes ici pour cela, et donc, nous ne sommes pas arrivés par hasard.

Second point : lorsque j'ai accepté en ce qui me concerne, le poste de Vice-Président, j'ai eu un entretien avec Eric CORREIA, au cours duquel on a mis les choses au point. J'ai demandé à l'époque, d'organiser rapidement, un séminaire de mise à plat. Ce qui me fait 'marrer' aujourd'hui, c'est que tout le monde en parle. A Guéret, vous êtes les premiers à en parler : il va falloir faire des choses ... Oui, c'est prévu. C'est prévu et c'est organisé samedi prochain. Donc, qu'est ce qu'on peut faire de mieux ? Cela a été dit dans les réunions de Vice-Présidents. Enfin, ne faites pas l'étonné. Tout le monde le sait. Ceci dit, je me pose la question, si votre place est d'être avec nous, pour travailler pour l'avenir ? Je me la pose sincèrement cette question. Donc, moi j'ai demandé à ce qu'il y ait un séminaire. J'ai demandé une 2^{ème} fois, qu'il n'ait pas lieu en cours d'année, mais le plus rapidement possible, après le vote du budget. On ne peut pas faire mieux : ce vote est le 15 avril et notre séminaire aura lieu la semaine prochaine. Donc, je veux bien qu'on nous fasse tous les procès !

Le truc qui me fait 'marrer', c'est quand vous dites que ce n'est pas une chasse à l'homme ! Il n'y a rien, vous êtes les 'Bisounours'. Vous nous dites souvent aussi, que vous êtes des novices. Entourez-vous de gens compétents, nom de dieu ! Alors, il faut arrêter cela ; c'est bien une action politique que vous faites ; arrêtez de nous prendre pour des abrutis ! Je vous remercie de vous occuper de moi, c'est très bien. Moi, j'ai des moyens aussi, il faudra qu'on en parle, des moyens de faire rentrer de l'argent : des champs éoliens... Il faudra qu'on discute de cela aussi. Voilà, je vais m'arrêter là.

Je vous remercie et suis à votre disposition pour vous donner la date de naissance, le nom de mon père et le nom de ma mère... »

Mme BONNIN-GERMAN : « Je voulais rebondir sur la demande de vote à bulletin secret. Je ne suis pas du tout étonnée : voter la défiance, courrier aux Maires ruraux, tribune récente ne respectant pas le règlement intérieur du Conseil Municipal et maintenant, demande de vote à bulletin secret... Des pratiques nouvelles qui fleurent bon le populisme, une fois de plus. Des pratiques un peu particulières, des petits arrangements que pourtant vous dénoncez régulièrement en, en accusant les autres. Franchement, je m'associe à l'intervention de Monsieur DUBOSCLARD : quelle idée vous faites-vous de la politique, des femmes et des hommes politiques qui siègent ici ? Mon vote sera évidemment public. Franchement, est-ce qu'un délégué communautaire dans cette assemblée, ne peut avoir le courage de ses opinions ? Est-ce qu'il pourrait être soumis à des pressions quelconques ? Est-ce qu'il ne pourrait pas exercer son mandat en toute responsabilité ? Donc, je vous le dis très solennellement, à titre personnel, je suis contre ce vote à bulletin secret. »

M. le Président : « Madame BOURDIER ? »

Mme BOURDIER : « Mes chers collègues, et amis aussi, je n'en doute pas.

Je tiens à apporter une note positive à ce moment compliqué de notre histoire communautaire. J'ai comme vous, reçu les 9 pages qui constituent la réponse de notre « exécutif en place », ce matin me semble-t-il. Elles me satisfont pleinement. C'est un résumé complet, détaillé, de l'argumentaire qui nous est servi chaque fois qu'il est question de finances dans cette assemblée. Ce courrier de quelques pages aura donc le mérite pour moi, de nous faire potentiellement gagner beaucoup de temps aujourd'hui. Je laisse donc volontiers les chiffres de côté et je vais directement à l'essentiel :

Point numéro 1 :

Enfin, il est écrit quelque part dans ce document : « redressement budgétaire » ; dans ma traduction, qui fera peut-être le titre de la Presse demain : 'On a bouffé la grenouille' ! Ca va tellement mieux en le disant, enfin !

Point numéro 2 :

Pour les temps qui viennent, de l'Instant I, où nous sommes, au prochain ROB, R -O -B, nous avons un (je cite) « ambitieux agenda ». C'est bien l'agenda qui est ambitieux, pas notre Agglo, qui n'a plus d'ambition, et pour cause... (cf. point numéro 1).

Point numéro 3 :

Tous (je dis bien TOUS) les leviers d'économie vont être activés (VONT, encore une fois, personne n'en doute ici, et certainement pas moi. Vous peut-être ? Ou vous ?) Positons. Faisons confiance à ceux-là mêmes qui ont su si bien les activer en leviers de dépenses (qui sont globalement les mêmes que les leviers d'économies d'ailleurs...) Et nous inverserons la vapeur, et redonnerons de l'oxygène à la grenouille moribonde...

Ceci dit, et toujours pour positiver, j'ai cessé de chercher des raisons, des chiffres, des rapports ou des « responsables mais pas coupables » de cette situation. On finirait par nous faire croire qu'il n'y a dans cette salle que 2 sortes d'élus, des « contempteurs » (ou « dénigreur ») de l'exécutif en place, et des « thuriféraires » (« encenseurs ») de ce même exécutif (on pourrait peut-être ajouter à la marge, derrière nous là-bas (la presse) par exemple, quelques « naviculaires » ...Vous chercherez dans le dictionnaire... Il n'en n'est rien. Chacune et chacun de nous élus, est là pour le meilleur, pour sa commune et pour l'Agglo réunies. Je positive. Je cite ce point encore une fois très positif, du courrier, en page 3 : « l'Agglo est composée d'élus responsables et cohérents ». Vient donc alors naturellement la question : Qu'est-ce qui pourrait donc bien faire, qu'ils ne s'entendent pas ???

Là, dans un esprit toujours positif, j'ai cherché un début de réponse. Peut-être ne parlons-nous pas toutes et tous de la même Agglo ? L'Agglo des villes et l'Agglo des campagnes ? L'Agglo des riches et l'Agglo des

pauvres ? L'Agglo des anciens et l'Agglo des nouveaux ? L'Agglo des jeunes et l'Agglo des vieux ? L'Agglo des généreux et l'Agglo des radins ? L'Agglo des lâches et l'Agglo des courageux ? L'Agglo des malins et l'Agglo des idiots ?... Eh bien NON ! NON et NON ! Je suis positive. Il ne faut pas partir dans ces clivages, il faut arrêter de 'bousiller' notre outil communautaire de développement et de mutualisation ! Il est temps de comprendre qu'en jouant la division, (la division, cela vous parle ?) on n'a jamais multiplié les énergies ! C'est une arithmétique beaucoup plus simple que les centaines de pages du budget, c'est par celle-ci qu'il faut commencer !

Personnellement, je n'en peux plus ! J'ai signé pour Guéret et le Grand Guéret, pas pour Verdun (et le Grand Verdun !). Va-t-on enfin, arriver à s'entendre ? Va-t-on enfin arriver à retrouver un peu de sérénité, à vaincre les préjugés et à sortir des procès d'intention ? Ou serait-ce une utopie ?

L'UTOPIE, parlons-en ! C'est peut-être là que le bât blesse. Je vais citer moi aussi, un texte, qui se trouve d'ailleurs sur le site de l'Agglo du Grand Guéret. Vous le trouverez en cherchant un peu, s'il y reste. L'utopie parlons-en. On nous y parle, je cite : d' « un grand Guéret qui ambitionne perpétuellement le dynamisme, la modernité, la solidarité et le partage. » Première question : solidarité et partage... avec qui ? Comment ? Bien sûr moi, je pense tout de suite à des projets pour tous : piscine, maison de santé, pôle multimodal... C'est bien là notre mission à tous n'est-ce pas ?

Mais un peu plus loin, on lit aussi : « L'utopie qui consistait à croire qu'il y a des voies hors des chemins battus, l'utopie qui permet de songer que l'on peut sortir de la compétence ordinaire et juridiquement très encadrée d'une collectivité, que l'on peut nourrir des projets peut-être un peu fous de prime abord, ambitionner des idées un peu subversives peut-être, un peu anticonformistes aussi sans doute, mais tellement ancrées dans les aspirations quotidiennes de nos concitoyens pourtant ». Et là, je commence à comprendre que nous ne parlons pas tous ici, la même langue : l'utopie, oui, moi aussi j'aime l'utopie, et hors des chemins battus, pourquoi pas, mais après ? Parce que nous, élus, pouvons-nous vraiment sortir de la compétence ordinaire et juridiquement très encadrée de la collectivité ? Eh bien moi, c'est là que je vous interpelle, vraiment, vous mes collègues, car cette formule, elle me choque. Comme elle doit nous choquer tous, élus responsables et républicains que nous sommes. Un peu plus loin, on trouve la formule 'décoiffante' : « la contre-culture au service de l'innovation territoriale ». Certes, c'est un point de vue de citoyen très engagé, que je partage, mais partageons-nous tous cela, ici ? Le partagerons-nous dans nos communes exsangues, où la vie culturelle ordinaire peine déjà à trouver les subsides qui pourraient simplement soutenir notre petite activité associative ?

Je ne vous épargnerai pas l'envolée finale qui démontre, s'il le fallait encore que notre « directoire » (puisque c'est le terme qu'on emploie), avec son Président signataire de ce texte, ne se pose peut-être pas les mêmes questions que nous sur l'argent public : « voilà donc l'esprit de la Quincaillerie ! L'esprit de rébellion peut-être ! C'est un souffle que le Grand Guéret entend faire lever dans l'atonie et la désespérance ambiante. Un vent de subversion venu dépoussiérer le mal-être du monde et l'anomie de nos sociétés contemporaines !... » Eh bien là, je pense peut être avoir déniché : le « quoi qu'il en coûte » du si petit « Grand Guéret » ! Voilà qui devrait commencer à vous parler, à tous, tous ceux d'entre nous qui, comme nos collègues de Saint-Maixant, Saint-Alpinien et Saint-Amand, chercherons bientôt trois francs-six sous en vendant des frigos pour renflouer les caisses de l'Agglo ! Voilà qui doit vous faire réfléchir.

Alors oui, le droit à l'utopie et aux rêves les plus fous existe bien sûr. Ce droit appartient au citoyen, c'est clair. Mais le devoir de respecter les habitants et d'arrêter de faire des folies appartient aux élus. N'oublions jamais que nous sommes d'abord des gestionnaires, des prévisionnistes, des garants de l'intérêt commun, des décideurs au sein de l'EPCI pour nos communes. Que ceux qui comprennent enfin qu'il s'agit tout simplement de revenir sur Terre, terre, racine du mot territoire, que tous ceux-ci acceptent de s'asseoir avec nous Guérétois, autour d'une simple table avec 4 pieds – sur terre – et veuillent bien travailler tous ensemble à redresser notre Agglo. J'y suis pour ma part prête, positivement, gratuitement.... et gentiment. »

M. le Président : « Merci pour cette excellente intervention. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur BRUNATI et puis après, Philippe PONSARD. »

M. BRUNATI : « C'était juste pour revenir sur les comparaisons de taux que faisait Eric BODEAU tout à l'heure ; je ne connais pas toutes les communes, mais je connais très bien l'Agglomération de Foix. Foix a depuis très

longtemps un centre aqualudique, un pôle multimodal et une maison de santé publique. Alors, si on veut comparer, il faut tout comparer, y compris les équipements des différentes agglos. Voilà, c'est tout.»

M. BODEAU : « c'est bien pour ça Monsieur BRUNATI, qu'avec un tel taux d'imposition, pour avoir des infrastructures telles que vous les décrivez, eh bien je ne vois pas comment on peut faire ? »

M. PONSARD : « Oui, Chers Collègues et Monsieur le Président, je ferai court, parce que je crois que l'intervention d'Alain CLEDIERE résume complètement ma position et mon approbation.

Je crois qu'on est prêts à partir sur de nouvelles bases. Alors effectivement, il a été évoqué que dans la précédente mandature, (moi et d'autres d'ailleurs) on s'est parfois abstenus sur le budget. Comme quoi, ça peut être utile, puisque c'est ce qui a permis, et ce n'est pas nouveau dans ce nouveau mandat, de mettre les choses à plat. On avait d'ailleurs déjà commencé à le faire, un an ou deux avant cette mandature : mettre les choses à plat, essayer de voir comment on pouvait avoir des comptes qui soient sincères, ce qui n'était pas forcément toujours le cas. Alors encore une fois, moi je ne jette pas forcément la pierre à quiconque, puisqu'on faisait partie de ce mandat.

Par contre, je voudrais relever, -parce qu'on essaie de trouver des solutions et vous le remarquez aussi- que l'on est contraints, parfois, à gérer la pénurie et la pénurie ce n'est pas forcément nous, élus ruraux, qui la créons ! Il va falloir certainement que 'l'on se bouge' pendant ce mandat, en utilisant peut-être, les associations de Maires, les Maires de France, les Maires ruraux, pour pouvoir revendiquer auprès de l'Etat. Parce que là aussi, il y a de gros problèmes de financements et il y a aussi des transferts de compétences avec lesquelles on nous assomme, sans forcément avoir les financements derrière. Le dernier en date, vous en avez peut-être entendu parler, c'est la nouvelle vision du contrat de ruralité (le CRTE) et ça, c'est l'Agglo qui doit le gérer ; c'est-à-dire que ce sont tous les financements de l'Etat, sur une période de six ans pour les vingt-cinq communes de l'Agglo, avec l'impact qu'il pourra y avoir sur des financements habituels de l'Etat, et où on va jouer le rôle de guichet unique ! Alors, l'argument -et il est très bien- c'est de nous dire : finalement on déconcentre, on vous laisse de l'autonomie. Oui. C'est gentil, seulement pour faire ce travail, il faut faire de l'animation, il faut aller sur le terrain, il faut monter des dossiers. Et qui est-ce qui va faire cela ? Cela veut dire que c'est un poste, et un poste cadreur. Qui est-ce qui le finance ? Ce n'est pas l'Etat ; je prends cet exemple, mais il y en a plein d'autres et c'est vrai qu'il va falloir que 'l'on se bouge la dessus' ! C'est bien que l'on gère ce que l'on peut, mais il va falloir revendiquer, notamment auprès de l'Etat.

Enfin, pour conclure sans en rajouter, il y avait tout un discours qui était fait sur l'utopie : l'utopie ce n'est pas le rêve, sinon on serait condamnés à espérer. Eh bien moi, je n'espère pas, j'essaie de travailler, je me bats pour que les choses aboutissent. »

M. le Président : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur BAYOL. »

M. BAYOL : « Je vais répéter la conversation que j'ai eue avec Eric, il y a quelques heures. Ce qui m'a étonné à la lecture de ce budget 2021, étant donné la situation financière qui a été développée depuis 3 ou 4 mois seulement au sein de l'Agglo et lors du DOB, ce qui me gêne, c'est que l'on fasse subir aux contribuables, -alors on va appeler ça, l'historique d'une gestion, ou des gestions précédentes- uniquement disais-je, aux contribuables et aux entreprises, et qu'à la vue du budget global 2021, on n'a pas l'impression, -et les contribuables pourraient avoir cette impression-là- que l'Agglomération, sur le vote politique de ce budget, ne fait pas d'efforts, en maîtrise au moins, des dépenses, ou en baisse des dépenses. C'est cette lecture-là qui me gêne. Donc, j'en ai discuté il y a quelques heures ; on a discuté ensemble ; j'ai eu quelques précisions ; effectivement, on nous répond qu'il va y avoir un séminaire, où on va prendre des décisions... Donc, on va encore attendre, mais quand on demande au contribuable de se serrer la ceinture, il faut que l'on donne l'exemple aussi. C'est à travers le document budgétaire que l'on peut donner cet exemple également. Voilà ce que je tenais à dire.»

M. le Président : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

Mesdames et Messieurs les Elus, mes Cher(e)s Collègues,

Merci à Eric BODEAU, notre premier Vice-Président, pour cette présentation complète et précise des éléments budgétaires sur lesquels il nous appartient à présent de nous prononcer. Merci à vous tous pour votre participation, merci aux services pour la qualité de leur travail.

A l'heure de délibérer autour du vote de ce Budget Primitif 2021, je vous rappelle le contexte difficile dans lequel celui-ci a été élaboré. Je ne reviens pas sur les polémiques et les attaques personnelles, Pierre AUGER l'a fait, seule compte l'Agglomération et ce que nous voulons pour elle. Nous travaillons tous dur, j'ai bien dit nous, élus et agents, pour relancer une dynamique financière digne de notre territoire dans les années qui s'ouvrent ; la discorde n'y apportera rien, elle ne contribuera qu'à freiner cet élan. Alors mettons-nous collectivement au travail et additionnons nos forces.

Vous le voyez, et nous avons collectivement suffisamment insisté là-dessus, il y a quelques grandes tendances « lourdes » qui se dégagent, pour expliquer les raisons de notre santé financière actuelle et des efforts que nous avons déployés et que nous allons continuer à déployer.

Tout d'abord, l'effet de ciseau terrible, que représente vingt années de transferts de compétences assortis de ressources insuffisantes et d'une baisse de dotations, et c'est là dessus que j'aimerais insister vraiment, une baisse de dotation, de la Dotation Globale de Fonctionnement, progressivement à partir de 2013, pour arriver à moins de 1 million d'euros par an depuis 2017, soit au total, près de six millions d'euros qu'il manque de recettes d'Etat à la Collectivité ; j'aimerais surtout qu'on retienne ça, mes Chers Collègues : six millions d'euros de recettes en moins de l'Etat, depuis 2013 !

Je rappelle que les compétences que nous avons, nous en avons pris beaucoup de notre propre chef, et il fallait le faire : nous exerçons un service public de premier plan sur le territoire et je ne regrette pas que mes prédécesseurs et moi-même, ayons fait le choix de l'action plutôt que celui de la seule gestion.

Je rappelle toutefois que plusieurs d'entre elles nous sont imposées, comme la compétence transports, par exemple, mais je pense également aux actes d'urbanisme, à l'eau et l'assainissement, etc. Alain CLEDIERE a bien rappelé les choses tout à l'heure et je suis totalement en phase avec son intervention. J'ai suffisamment parlé de désengagement de l'Etat, je ne reviens pas dessus, mais quand on transfère des compétences sans donner les moyens adaptés, on s'en débarrasse et on fragilise les collectivités, les intercommunalités au premier chef ; l'AMF et l'ADCF l'ont suffisamment rappelé depuis plusieurs années.

J'ai déploré lors du Débat d'Orientations Budgétaires que les moyens des exigences politiques publiques essentielles à la survie du territoire ne nous soient pas donnés. J'ai rappelé le revenu de la population très en-deçà des moyennes nationales, le faible potentiel fiscal de nos concitoyens, notre tissu économique fragile, etc.

Nous souffrons par ailleurs d'un déséquilibre entre recettes et dépenses de fonctionnement, ce qui implique de passer par plusieurs leviers forts.

Nous devons continuer à agir sur le bloc dépenses. C'est tout l'enjeu de notre projet de territoire et la définition même du périmètre de nos compétences, ce sur quoi le travail va maintenant s'accroître.

Un autre levier est d'agir sur le bloc recettes : d'où cette proposition de recourir à la fiscalité, -que l'on regrette, dans un contexte de suppression de la Taxe d'Habitation- mais aussi de refondre le pacte fiscal avec les communes, dans l'objectif d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire et quand on parle de pacte fiscal et financier, on parle à l'échelle de l'Agglo et des 25 communes. Donc, c'est tous ensemble et la réussite, c'est si tous ensemble, on se met d'accord, sinon cela ne marchera pas.

Ceci doit permettre à l'Agglo de financer les services proposés et de préparer l'avenir. Rien de moins. Beaucoup de critiques acerbes 'ont plu', alors que j'insiste pourtant sur le fait qu'à aucun moment, nous n'avons 'navigué à vue'. Tout au contraire et cette mandature en verra la concrétisation ; c'est un chemin lisible qui est tracé. Un chemin budgétairement maîtrisé, j'en veux pour preuve l'attention particulière portée à notre endettement, ou encore ce choix d'activer la fiscalité, je le redis dans un contexte de disparition de la taxe d'habitation, qui ne verra donc pas la paupérisation de nos concitoyens, contrairement à ce que j'ai pu entendre chez des personnes qui sont intervenues, mais pour le financement des services proposés par notre intercommunalité.

Donc oui, des transferts de compétences ont pu grever notre budget, accroître nos charges, de personnel notamment, générer de la dépense additionnelle, c'est un constat. Je vous rappelle en outre, car c'est un point crucial que les critiques qui nous sont faites méconnaissent ou oublient sciemment, que nous avons du personnel intercommunal derrière l'application quotidienne de nos compétences et derrière l'action qui est la nôtre. Ce personnel travaille pour que les services publics que nous rendons soient toujours efficaces, même en cette période sanitaire complexe et à bien des égards désespérante, qu'ils en soient remerciés.

Le RIFSEEP (régime indemnitaire) sera un chantier bientôt déployé, qui nous permettra aussi de reconnaître les professions, les compétences, les parcours et les carrières, exercés sur l'Agglo. Nos agents sont nos premiers ambassadeurs, mais aussi les premiers artisans de notre engagement sur le territoire. J'aimerais que nous ayons vraiment une pensée emplie de gratitude pour eux, au milieu du concerto des phrases politiciennes, mais je sais pouvoir compter sur vous.

J'ai évoqué l'an passé un budget de rigueur pour des lendemains meilleurs. Je le maintiens. Nul n'a demandé de blanc-seing pour les années qui s'ouvrent, chacun a le droit de contrôler ce qui est fait et de participer aux commissions ; je demande simplement du respect pour la démocratie, du respect pour les élus et les agents, de la plus petite Com d'Agglo de France, mais qui remplit ses missions, toutes ses missions, sans faillir malgré des ressources faibles et des transferts de charges, jamais intégralement compensés.

Je rappelle notre plan de redressement, que j'ai déjà rappelé la dernière fois, qui se décline autour de plusieurs axes forts : continuité du plan de redressement budgétaire entrepris depuis 2018, diminution des dépenses de fonctionnement, amélioration des recettes de fonctionnement ; il nous faut baisser les charges structurelles de l'Agglo et limiter l'encours à l'emprunt. C'est ce qui est fait. Il nous faut retrouver des marges de manœuvre, afin de mener les investissements futurs ; la CLECT doit de nouveau travailler et étudier finement les futurs transferts de charge, de la manière dont l'a dit notre Vice-Président en charge des finances, et peut-être rectifier la donne et recalculer les attributions de compensations versées aux communes et répartir la fiscalité économique. Vastes chantiers, mais tous seront mis en œuvre. Diminuer le besoin d'équilibre des budgets annexes, cela a déjà été dit ; je rappelle que malgré le budget Covid qui s'est aggravé, nous avons dû reverser un peu plus cette année, au budget annexe. Là aussi, nous verrons toutes les pistes qui peuvent s'ouvrir, y compris peut-être pourquoi pas, de la vente d'une partie de notre patrimoine. Les services et les élus en charge de ce dossier y travaillent. Redéfinition du périmètre de compétences de l'Agglo : là aussi on l'a dit. Continuer à travailler autour de la problématique du budget des Zones d'Activités et explorer des nouvelles pistes de mutualisation.

Voilà, Chers Collègues, le séminaire est fixé le 24 avril entre l'exécutif dans un premier temps et après, tout le monde sera associé ; le travail est en cours.

A l'heure de passer au vote de ce budget, j'en appelle donc à la cohésion et à votre sens de l'intérêt communautaire, mes Chers Collègues.

En approuvant ce budget, vous déciderez d'un futur pour l'Agglo, d'une nouvelle ère, vous vous autoriserez la pérennisation de l'action, la réalisation d'équipements et de services sur le territoire. Vous validez les engagements d'un projet, sur des bases financières clairement présentées et sans équivoque. Les chiffres sont là, sans fard, et ils disent que nous avons un présent à protéger et un avenir à préserver. Ce budget y pourvoit, les suivants feront de même. Cela a toujours été notre engagement.

Je vous remercie de votre attention.

Avant de passer au vote budget par budget, ainsi qu'au vote des taux, comme cela m'a été demandé, je le mets aux voix. Qui souhaite un vote à bulletin secret ? »

Intervention inaudible de Mme GUERRIER (pas de micro).

M. le Président : « Je n'ai pas compris, attendez, on va vous apporter un micro Madame GUERRIER. »

Mme GUERRIER : « Excusez-moi, même si je ne suis pas favorable au vote à bulletin secret, juridiquement, à partir du moment où une personne le demande, on doit obligatoirement voter à bulletin secret. Madame le

Maire de Guéret, ou d'autres personnes, en ont fait la demande, aussi, je dirai qu'il s'agit d'une obligation juridique. »

M. le Président : « Alors nous avons, Madame GUERRIER, un règlement intérieur (article 14 : modalité de vote), qui fait référence bien sûr au Code des Collectivités Territoriales et qui précise bien les choses : « Les délibérations seront prises à la majorité absolue des suffrages exprimés » ; c'est l'article L 2121-20 du CGCT qui renvoie à l'article L 5211-1 du même Code : « Le Conseil Communautaire vote selon deux modalités, au scrutin public à main levée, ou au scrutin secret, si 1/3 des membres présents le réclame, ou s'il y a lieu, de procéder à une nomination ou à une présentation », parce que parfois le vote à bulletin secret s'impose et est obligatoire. J'applique tout simplement le règlement intérieur : il faut qu'un tiers des membres présents l'approuve. Donc, je remets aux voix : qui est pour un vote à bulletin secret ? 17 POUR.

En conséquence, 1/3, comme nous sommes 53, (normalement nous sommes 55, mais il y a 2 absents) 1/3 disais-je, c'est 18. Donc, le vote n'aura pas lieu à bulletin secret. »

Mme BONNIN-GERMAN : « J'avoue que j'étais un peu perdue entre les différentes prises de positions et je voulais fournir, du coup publiquement, une explication de vote. Je représente la ville de Guéret, élue Guérétoise, je représente ici et aussi, les intérêts des citoyens Guérétois. J'ai entendu les interrogations soulevées par les élus de la majorité municipale ; j'ai entendu aussi les inquiétudes des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ; j'ai surtout entendu les inquiétudes exprimées par nos concitoyens, qui ont besoin d'être rassurés ; ils ne se retrouvent pas vraiment dans la cacophonie, j'allais dire 'orchestrée' de façon parfois malsaine, où chacun y va de son couplet. Je suis solidaire ; je voterai ce budget. En votant ce budget, j'ai nul doute que l'exécutif du Conseil Communautaire nous fournira une feuille de route cohérente et précise, pour le futur de notre Agglomération. »

M. le Président : « Bien, merci. Je commence donc les votes. »

1-2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

1-2-1- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N°55/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du Budget Principal s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté en page 2.

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021
011	Charges à caractère général	2 621 697,34 €	1 745 656,58 €		2 508 051,56 €	002	Excédents antérieurs reportés	2 209 092,72 €	- €		2 954 501,20 €
012	Charges de personnels et assimilées	5 811 198,49 €	5 631 462,99 €		6 272 280,00 €	013	Atténuation de charges	- €	280 877,82 €		- €
014	Atténuation de produits	4 870 928,00 €	4 866 251,57 €		4 866 065,57 €	70	Produits des services	759 614,00 €	717 903,95 €		880 025,85 €
65	Autres charges de gestion courante	5 562 721,36 €	5 274 847,09 €		5 492 829,14 €	73	Impôts et taxes	13 651 339,00 €	13 678 868,05 €		15 226 651,01 €
66	Charges financières	182 150,00 €	129 911,24 €		123 100,00 €	74	Dotations et participations	4 382 382,30 €	4 786 503,42 €		3 645 415,53 €
67	Charges exceptionnelles	1 182 802,03 €	552 166,61 €		1 491 498,37 €	75	Autres produits de gestion courante	249 517,87 €	288 862,42 €		377 542,56 €
68	Dotations aux provisions	31 165,51 €	16 807,50 €		9 000,00 €	76	Produits financiers				
022	Dépenses imprévues	107 079,94 €	- €		71 000,00 €	77	Produits exceptionnels	153 094,25 €	188 603,44 €		122 275,77 €
						78	Reprise sur provisions				
TOTAL OPERATIONS REELLES		20 369 742,67 €	18 217 103,58 €	- €	20 833 824,64 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		21 405 040,14 €	19 941 619,10 €		23 206 411,92 €
023	Virement à l'investissement	200 296,47 €	- €		1 536 587,28 €						
042	Transferts entre sections	835 000,00 €	1 098 505,30 €		836 000,00 €	042	Transferts entre sections	- €	119 400,00 €		- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 035 296,47 €	1 098 505,30 €	- €	2 372 587,28 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	119 400,00 €		- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		21 405 039,14 €	19 315 608,88 €	- €	23 206 411,92 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		21 405 040,14 €	20 061 019,10 €	- €	23 206 411,92 €

Solde Fonctionnement	Solde Fonctionnement	-	0,00 €
-----------------------------	-----------------------------	---	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés	111 321,95 €			62 938,11 €	62 938,11 €	001	Excédents antérieurs reportés					- €
16	Emprunts et dettes	1 024 543,00 €	998 809,02 €	- €	895 649,48 €	895 649,48 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	546 074,31 €	361 779,29 €	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	265 320,62 €	86 550,96 €	74 954,51 €	75 600,00 €	150 554,51 €	13	Subventions d'investissement	2 103 358,31 €	1 155 798,01 €	669 646,34 €	158 040,00 €	827 686,34 €
204	Subventions d'équipement	549 465,67 €	110 889,32 €	109 195,75 €	645 493,39 €	754 689,14 €	16	Emprunts à mobiliser	8 400,00 €	5 840,00 €	- €	6 800,00 €	6 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	305 304,36 €	238 022,20 €	60 283,01 €	483 357,30 €	543 640,31 €	23	Immobilisation en cours				82 891,97 €	82 891,97 €
23	Immobilisations en cours	1 081 179,98 €	692 397,13 €	114 335,94 €	931 313,54 €	1 045 649,48 €	27	Remboursement prêts (rembours vente ZA)	- €	- €	- €	196 648,53 €	196 648,53 €
26	Participation créances rattachées à des participations	100 000,00 €	99 960,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €							- €
27	Immobilisations financières (avances rembours ECOVILL et ZA)	255 993,51 €	227 470,13 €	- €	228 493,09 €	228 493,09 €							- €
					- €	- €							- €
4581	Opérations pour le compte de tiers				- €	- €	4582	Opérations pour le compte de tiers					- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 693 129,09 €	2 454 098,76 €	358 769,21 €	3 327 844,91 €	3 686 614,12 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 657 832,62 €	1 523 417,30 €	669 646,34 €	644 380,50 €	1 314 026,84 €
					- €	- €	021	Virement du fonctionnement	200 296,47 €	- €	- €	1 536 587,28 €	1 536 587,28 €
040	Transferts entre sections	- €	119 400,00 €	- €	- €	- €	040	Transferts entre sections	835 000,00 €	1 098 505,30 €	- €	836 000,00 €	836 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 169 900,69 €	1 169 900,69 €	- €	- €	- €	041	Opérations patrimoniales	1 169 900,69 €	1 169 900,69 €	- €	- €	- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 169 900,69 €	1 289 300,69 €	- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		2 205 197,16 €	2 268 405,99 €	- €	2 372 587,28 €	2 372 587,28 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 863 029,78 €	3 743 399,45 €	358 769,21 €	3 327 844,91 €	3 686 614,12 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 863 029,78 €	3 791 823,29 €	669 646,34 €	3 016 967,78 €	3 686 614,12 €
												Solde Investissement	- €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

5 ABSTENTIONS : M. Michel PASTY, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Philippe BAYOL, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

décident :

- **d'adopter au chapitre le budget Principal tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

M. le Président : « On continue. On votera les taux après, M. BODEAU. J'ai l'habitude, on procède ainsi à la Mairie de Guéret. On vote le budget et les taux après. »

1-2-2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – ECO VILLAGE (DELIBERATION N°56/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Ecovillage s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		BP 2021	Proposition 2021
011	Charges à caractère général	100,00 €	- €		100,00 €	- €	002	Excédents antérieurs reportés	1 751,01 €	- €		1 751,01 €	1 751,01 €
66	Charges financières	1 650,00 €	735,10 €		1 650,00 €	850,00 €	70	Vente de terrains aménagés					
							77	Produits exceptionnels	- €	- €		- €	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 750,00 €	735,10 €	- €	1 750,00 €	850,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 751,01 €	- €	- €	1 751,01 €	1 751,01 €
023	Virement à l'investissement	1 751,01 €	- €		1 751,01 €	1 751,01 €	042	Transferts entre sections	129 811,13 €	128 796,23 €		129 811,13 €	129 811,13 €
042	Transferts entre sections	128 061,13 €	128 061,13 €		128 061,13 €	128 796,23 €							
043	Opération d'ordre intérieur section	1 650,00 €	735,10 €		1 650,00 €	850,00 €	043	Opération d'ordre intérieur section	1 650,00 €	735,10 €		1 650,00 €	850,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		131 462,14 €	128 796,23 €	- €	131 462,14 €	131 397,24 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		131 461,13 €	129 531,33 €	- €	131 461,13 €	130 496,23 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		133 212,14 €	129 531,33 €	- €	133 212,14 €	132 247,24 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		133 212,14 €	129 531,33 €	- €	133 212,14 €	132 247,24 €

Solde Fonctionnement - €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés	1 188,30 €	- €		1 188,30 €	1 751,01 €	001	Excédents antérieurs reportés			- €		- €
							10	Dotations, fonds divers et réserves					- €
16	Emprunts et dettes	17 000,00 €	14 163,04 €		17 000,00 €	10 000,00 €	16	Avance remboursable du principal	18 187,29 €	14 335,43 €		18 187,29 €	10 850,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		18 188,30 €	14 163,04 €	- €	18 188,30 €	11 751,01 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		18 187,29 €	14 335,43 €	- €	18 187,29 €	10 850,00 €
040	Transferts entre sections	129 811,13 €	128 796,23 €		129 811,13 €	129 811,13 €	040	Transferts entre sections	128 061,13 €	128 061,13 €		128 061,13 €	128 796,23 €
							021	Virement du fonctionnement	1 751,01 €	- €		1 751,01 €	1 751,01 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		129 811,13 €	128 796,23 €	- €	129 811,13 €	129 811,13 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		129 812,14 €	128 061,13 €	- €	129 812,14 €	130 547,24 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		147 999,43 €	142 959,27 €	- €	147 999,43 €	141 397,24 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		147 999,43 €	142 396,56 €	- €	147 999,43 €	141 397,24 €

Solde Investissement

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Ecovillage tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS (DELIBERATION N°57/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Equipements et Sites Divers s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Propositions 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Propositions 2021
011	Charges à caractère général	179 131,00 €	102 679,16 €		162 130,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	27 729,18 €	- €		- €
012	Charges de personnels et assimilées					013	Atténuation de charges	- €	- €		- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €		- €	70	Produits des services	176 416,00 €	174 915,98 €		181 300,00 €
66	Charges financières	25 800,00 €	19 644,18 €		18 600,00 €	74	Dotations et participations	- €	- €		- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €		- €	75	Autres produits de gestion courante	600,00 €	- €		600,00 €
68	Dotations aux provisions					77	Produits exceptionnels	145 185,82 €	4 457,86 €		102 330,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		204 931,00 €	122 323,34 €		180 730,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		349 931,00 €	179 373,84 €		284 230,00 €
023	Virement à l'investissement	140 800,92 €	- €		99 200,00 €						
042	Transferts entre sections	4 199,08 €	4 199,08 €		4 300,00 €						
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		145 000,00 €	4 199,08 €		103 500,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		349 931,00 €	126 522,42 €		284 230,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		349 931,00 €	179 373,84 €	- €	- €

Solde Fonctionnement - €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Propositions 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Propositions 2021
001	Déficits antérieurs reportés	161 760,79 €	- €		138 325,14 €	138 325,14 €	001	Excédents antérieurs reportés					- €
16	Emprunts et dettes	145 000,00 €	142 524,22 €		73 000,00 €	73 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves c/1068	185 789,84 €	185 789,84 €		138 325,14 €	138 325,14 €
20	Immobilisations corporelles					- €	13	Subventions d'investissement	- €	- €		- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €		5 500,00 €	5 500,00 €	16	Emprunts et dettes	- €	- €		- €	- €
23	Immobilisations en cours	24 029,05 €	24 029,05 €		25 000,00 €	25 000,00 €							
TOTAL OPERATIONS REELLES		330 789,84 €	166 553,27 €	- €	241 825,14 €	241 825,14 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		185 789,84 €	185 789,84 €	- €	138 325,14 €	138 325,14 €
							021	Virement du fonctionnement	140 800,92 €	- €		99 200,00 €	99 200,00 €
							040	Transferts entre sections	4 199,08 €	4 199,08 €		4 300,00 €	4 300,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				- €		- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		145 000,00 €	4 199,08 €	- €	103 500,00 €	103 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		330 789,84 €	166 553,27 €	- €	241 825,14 €	241 825,14 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		330 789,84 €	189 988,92 €	- €	241 825,14 €	241 825,14 €

Solde Investissement - €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Equipements et Sites Divers, tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – IMMOBILIER D'ENTREPRISES (DELIBERATION N°58/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 pour le budget annexe Immobilier d'Entreprises s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021
011	Charges à caractère général	289 540,00 €	261 083,75 €		301 723,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	- €	- €		- €
012	Charges de personnels et assimilées	175 750,00 €	155 327,97 €		137 070,00 €	013	Atténuation de charges	- €	1 208,00 €		- €
65	Autres charges de gestion courante	48 006,00 €	43 620,92 €		1 808 240,20 €	70	Produits des services	- €	- €		20 210,72 €
66	Charges financières	69 800,00 €	50 322,59 €		56 300,00 €	74	Dotations et participations	- €	- €		- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €		90 852,27 €	75	Autres produits de gestion courante	417 591,67 €	487 247,61 €		520 597,60 €
68	Dotations aux provisions	4 455,00 €	4 455,00 €		1 800,00 €	77	Produits exceptionnels	496 277,21 €	324 927,72 €		525 491,37 €
						78	Reprise sur amortissement et provisions	- €	- €		1 710 685,78 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		587 551,00 €	514 810,23 €		2 395 985,47 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		913 868,88 €	813 383,33 €		2 776 985,47 €
023	Virement à l'investissement	239 817,88 €	- €		291 000,00 €						
042	Transferts entre sections	86 500,00 €	86 778,42 €		90 000,00 €						
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		326 317,88 €	86 778,42 €		381 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		913 868,88 €	601 588,65 €		2 776 985,47 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		913 868,88 €	813 383,33 €	- €	- €

Solde Fonctionnement - €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés	169 060,06 €	- €		202 298,99 €	202 298,99 €	001	Excédents antérieurs reportés					- €
16	Emprunts et dettes	290 000,00 €	282 062,06 €		291 000,00 €	291 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	162 881,12 €	162 881,12 €		211 794,68 €	211 794,68 €
20	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	218,19 €		- €	- €	13	Subventions d'investissement	32 295,77 €	40 000,00 €		14 756,00 €	14 756,00 €
21	Immobilisations corporelles	42 735,56 €	21 928,52 €	4 554,69 €	36 930,00 €	41 484,69 €	16	Emprunts et dettes	- €	1 220,00 €		- €	- €
23	Immobilisations en cours	9 699,15 €	19 909,70 €	4 941,00 €	67 826,00 €	72 767,00 €							
TOTAL OPERATIONS REELLES		521 494,77 €	324 118,47 €	9 495,69 €	598 054,99 €	607 550,68 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		195 176,89 €	204 101,12 €	- €	226 550,68 €	226 550,68 €
							021	Virement du fonctionnement	239 817,88 €	- €		291 000,00 €	291 000,00 €
							040	Transferts entre sections	86 500,00 €	86 778,42 €		90 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				- €			TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		326 317,88 €	86 778,42 €	- €	381 000,00 €	381 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		521 494,77 €	324 118,47 €	9 495,69 €	598 054,99 €	607 550,68 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		521 494,77 €	290 879,54 €	- €	607 550,68 €	607 550,68 €

Solde Investissement - €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- ***d'adopter au chapitre le budget annexe Immobilier d'Entreprises tel que présenté ci-après et en annexe ; et***
- ***de charger Monsieur le Président de son exécution.***

1-2-5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – PARC ANIMALIER (DELIBERATION N°59/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Parc Animalier s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021
011	Charges à caractère général	358 469,00 €	235 574,51 €		312 416,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	- €	- €		- €
012	Charges de personnels et assimilées	328 873,00 €	318 469,64 €		340 450,00 €	013	Atténuation de charges	- €	2 464,00 €		- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €		200,00 €	70	Produits des services	376 900,00 €	527 655,18 €		565 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €	0,98 €		45 006,00 €	74	Dotations et participations	- €	- €		- €
66	Charges financières	24 600,00 €	17 219,23 €		16 950,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €	2,70 €		- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €		- €	77	Produits exceptionnels	485 919,00 €	156 958,88 €		298 722,00 €
68	Dotations aux provisions	6 075,00 €	6 075,00 €		- €						
TOTAL OPERATIONS REELLES		718 019,00 €	577 339,36 €		715 022,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		862 819,00 €	687 080,76 €		863 722,00 €
023	Virement à l'investissement	110 800,00 €	- €		112 700,00 €						
042	Transferts entre sections	34 000,00 €	35 000,03 €		36 000,00 €						
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		144 800,00 €	35 000,03 €		148 700,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		862 819,00 €	612 339,39 €		863 722,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		862 819,00 €	687 080,76 €		863 722,00 €

Solde Fonctionnement - €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés	60 979,37 €	- €		75 842,87 €	75 842,87 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €	- €		- €	- €
16	Emprunts et dettes	110 000,00 €	101 191,88 €		106 000,00 €	106 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	72 335,05 €	72 335,05 €		75 842,87 €	75 842,87 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	- €		1 500,00 €	1 500,00 €	13	Subventions d'investissement	- €	- €		18 800,00 €	18 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	24 405,71 €	19 905,20 €		- €	- €	16	Emprunts et dettes	- €	- €		- €	- €
23	Immobilisations en cours	5 249,97 €	- €		60 000,00 €	60 000,00 €							- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		202 135,05 €	121 097,08 €	- €	243 342,87 €	243 342,87 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		72 335,05 €	72 335,05 €		94 642,87 €	94 642,87 €
							021	Virement de la section de fonct.	96 800,00 €	- €		112 700,00 €	112 700,00 €
040	Transferts entre sections		1 101,50 €				040	Transferts entre sections	33 000,00 €	35 000,03 €		36 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	1 101,50 €	- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		129 800,00 €	35 000,03 €	- €	148 700,00 €	148 700,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		202 135,05 €	122 198,58 €	- €	243 342,87 €	243 342,87 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		202 135,05 €	107 335,08 €	- €	243 342,87 €	243 342,87 €

Solde Investissement - €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Parc Animalier tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS (DELIBERATION N°60/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Transports Publics s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION D'EXPLOITATION												
DEPENSES						RECETTES						
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020			Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021
011	Charges à caractère général	1 488 614,91 €	1 130 587,94 €			1 492 605,38 €	002	Résultat d'exploitation reporté	455 166,14 €	- €		446 741,13 €
012	Charges de personnels et assimilées	369 528,00 €	355 767,31 €			439 327,00 €	013	Atténuation de charges	- €	4 400,64 €		- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €			- €	70	Prestations de services	66 000,00 €	45 405,50 €		80 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6,00 €	4,06 €			6,00 €	73	Produits issus de la fiscalité	1 048 394,34 €	1 048 394,34 €		1 100 000,00 €
66	Charges financières	41 740,00 €	28 192,30 €			27 250,00 €	74	Subventions d'exploitation	591 447,25 €	590 857,45 €		595 447,25 €
67	Charges exceptionnelles	1 647,22 €	1 647,22 €			- €	75	Autres produits de gestion courante	- €	- €		- €
68	Dotations aux provisions	- €	- €			- €	77	Produits exceptionnels	7 600,13 €	17 610,31 €		- €
							78	Reprises sur provisions	- €	- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 901 536,13 €	1 516 198,83 €			1 959 188,38 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 168 607,86 €	1 706 668,24 €		2 222 188,38 €
023	Virement à l'investissement	198 990,00 €	- €			191 000,00 €						
042	Transferts entre sections	71 250,00 €	70 593,65 €			72 000,00 €						
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		270 240,00 €	70 593,65 €			263 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					- €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		2 171 776,13 €	1 586 792,48 €			2 222 188,38 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		2 168 607,86 €	1 706 668,24 €		2 222 188,38 €
									Solde Fonctionnement			- €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés	- €	- €		92 641,40 €	92 641,40 €	001	Excédents antérieurs reportés	36 615,15 €	- €		- €	- €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €	191 000,00 €	191 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	71 250,00 €	70 593,65 €		128 300,77 €	128 300,77 €
20	Immobilisations incorporelles	240 000,00 €	214 102,80 €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	16	Emprunts et dettes	145 407,71 €	145 407,71 €		- €	- €
21	Immobilisations corporelles	17 400,00 €	15 900,00 €	23 333,87 €	15 000,00 €	38 333,87 €							- €
23	Immobilisations en cours	44 156,89 €	13 780,07 €	12 325,50 €	42 000,00 €	54 325,50 €							- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		301 556,89 €	243 782,87 €	35 659,37 €	355 641,40 €	391 300,77 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		253 272,86 €	216 001,36 €	- €	128 300,77 €	128 300,77 €
						- €	021	Virement du fonctionnement	36 615,15 €	- €		191 000,00 €	191 000,00 €
						- €	040	Transferts entre sections	198 990,00 €	- €		72 000,00 €	72 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		235 605,15 €	- €	- €	263 000,00 €	263 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		301 556,89 €	243 782,87 €	35 659,37 €	355 641,40 €	391 300,77 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		488 878,01 €	216 001,36 €	- €	391 300,77 €	391 300,77 €
												Solde Investissement	- €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Transports Publics tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES (DELIBERATION N°61/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Zones d'Activités s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Propositions 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021		
011	Charges à caractère général	15 500,00 €	9 584,68 €		50 000,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	7 326 994,39 €	- €		7 332 329,91 €		
66	Charges financières	47 000,00 €	33 689,76 €		37 000,00 €	70	Produits des services	- €	- €		112 290,14 €		
						75	Autres produits de gestion courante	5 335,00 €	5 335,52 €		5 356,91 €		
						77	Produits exceptionnels	- €	- €		84 358,39 €		
TOTAL OPERATIONS REELLES		62 500,00 €	43 274,44 €		87 000,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		7 332 329,39 €	5 335,52 €	- €	- €	7 534 335,35 €	
023	Virement à l'investissement	7 618 046,35 €	- €		7 337 686,82 €	042	Transferts entre sections	12 673 741,26 €	12 368 798,74 €		12 455 798,74 €		
042	Transferts entre sections - Stock initial	12 325 524,30 €	12 325 524,30 €		12 368 798,74 €	043	Opération d'ordre intérieur section	47 000,00 €	33 689,76 €		37 000,00 €		
	Transferts entre sections - Stock vendu				196 648,53 €								
043	Opération d'ordre intérieur section	47 000,00 €	33 689,76 €		37 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		12 720 741,26 €	12 402 488,50 €	- €	- €	12 492 798,74 €	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		19 990 570,65 €	12 359 214,06 €		19 940 134,09 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		12 720 741,26 €	12 402 488,50 €	- €	- €	12 492 798,74 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		20 053 070,65 €	12 402 488,50 €	- €	- €	20 027 134,09 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		20 053 070,65 €	12 407 824,02 €	- €	- €	20 027 134,09 €
											Solde Fonctionnement	- €	

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés	7 277 635,61 €	- €			7 332 329,91 €	001	Excédents antérieurs reportés					
16	Emprunts et dettes	170 000,00 €	164 554,56 €			136 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves					
	Remboursement avance remb au budget principal suite à vente					196 648,53 €	16	Avance remboursable du principal	177 806,22 €	153 134,70 €			217 643,09 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		7 447 635,61 €	164 554,56 €	- €	- €	7 664 978,44 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		177 806,22 €	153 134,70 €	- €	- €	217 643,09 €
040	Transferts entre sections	12 673 741,26 €	12 368 798,74 €			12 455 798,74 €	040	Transferts entre sections stock initial	12 325 524,30 €	12 325 524,30 €			12 368 798,74 €
								Transferts entre sections - stock vendu					196 648,53 €
							021	Virement du fonctionnement	7 618 046,35 €	- €			7 337 686,82 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		12 673 741,26 €	12 368 798,74 €	- €	- €	12 455 798,74 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		19 943 570,65 €	12 325 524,30 €	- €	- €	19 903 134,09 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 121 376,87 €	12 533 353,30 €	- €	- €	20 120 777,18 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 121 376,87 €	12 478 659,00 €	- €	- €	20 120 777,18 €
											Solde Investissement		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Zones d'Activités tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – SPANC (DELIBERATION N°62/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe SPANC s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020			Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020			Proposition 2021
011	Charges à caractère général	7 782,00 €	6 747,90 €			7 576,82 €	002	Excédents antérieurs reportés	17 376,38 €	- €			12 750,83 €
012	Charges de personnels et assimilées	50 212,00 €	48 259,57 €			51 771,91 €	70	Ventes, prestations de service	34 373,00 €	34 726,88 €			31 020,00 €
65	Autres charges de gestion courante	57,00 €	0,82 €			6,00 €	74	Subventions d'exploitation	- €	- €			
66	Charges financières						75	Autres produits de gestion courante	- €	1,89 €			
67	Charges exceptionnelles	21 360,00 €	10 800,00 €			11 650,00 €	77	Produits exceptionnels	28 231,62 €	26 520,00 €			29 200,00 €
68	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles					1 500,00 €	013	Atténuations de charges	- €	400,00 €			
TOTAL OPERATIONS REELLES		79 411,00 €	65 808,29 €			72 504,73 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		79 981,00 €	61 648,77 €			72 970,83 €
023	Virement à l'investissement					- €							
042	Transferts entre sections	570,00 €	466,03 €			466,10 €							
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		570,00 €	466,03 €			466,10 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE						- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		79 981,00 €	66 274,32 €			72 970,83 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		79 981,00 €	61 648,77 €			72 970,83 €

Solde Fonctionnement - €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés					- €	001	Excédents antérieurs reportés	10 436,37 €	- €	- €	42 429,55 €	42 429,55 €
20	Immobilisations incorporelles			- €		- €	16	Emprunts et dettes			- €		- €
21	Immobilisations corporelles	11 006,37 €	- €	- €	11 368,50 €	11 368,50 €							
4581	Opérations pour le compte de tiers	168 300,00 €	61 200,00 €	- €	100 377,15 €	100 377,15 €	4582	Opérations pour le compte de tiers	168 300,00 €	92 727,15 €	- €	68 850,00 €	68 850,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		179 306,37 €	61 200,00 €	- €	111 745,65 €	111 745,65 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		178 736,37 €	92 727,15 €	- €	111 279,55 €	111 279,55 €
							021	Virement de la section de fonct.	- €		- €	- €	- €
							040	Transferts entre sections	570,00 €	466,03 €	- €	466,10 €	466,10 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		570,00 €	466,03 €	- €	466,10 €	466,10 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		179 306,37 €	61 200,00 €	- €	111 745,65 €	111 745,65 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		179 306,37 €	93 193,18 €	- €	111 745,65 €	111 745,65 €

Solde Investissement - €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

1 ABSTENTION : M. Jean-Pierre LECRIVAIN

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe SPANC tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-9- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DELIBERATION N°63/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Eau Potable en Délégation s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION D'EXPLOITATION											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021
011	Charges à caractère général	180 113,60 €	105 382,57 €		159 300,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté				343 234,91 €
012	Charges de personnels et assimilées	45 000,00 €	35 208,00 €		49 569,00 €	013	Atténuation de charges				
014	Atténuations de produits					70	Prestations de services	866 000,00 €	800 568,19 €		800 000,00 €
022	Dépenses imprévues	8 400,00 €			15 000,00 €	73	Produits issus de la fiscalité				
65	Autres charges de gestion courante					74	Subventions d'exploitation				
66	Charges financières	39 200,00 €	33 418,32 €		37 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante				
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €			- €	77	Produits exceptionnels	532 007,01 €	532 007,01 €		- €
68	Dotations aux provisions	14 000,00 €			- €	78	Reprises sur provisions				
TOTAL OPERATIONS REELLES		288 713,60 €	174 008,89 €		260 969,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 398 007,01 €	1 332 575,20 €		1 143 234,91 €
023	Virement à l'investissement	736 675,51 €			488 504,87 €						
042	Transferts entre sections	427 306,86 €	427 262,00 €		430 000,00 €	042	Transferts entre sections	54 688,96 €	36 238,96 €		36 238,96 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 163 982,37 €	427 262,00 €		918 504,87 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		54 688,96 €	36 238,96 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		1 452 695,97 €	601 270,89 €		1 179 473,87 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 452 695,97 €	1 368 814,16 €		1 179 473,87 €
Solde Fonctionnement											- €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés				258 861,23 €	258 861,23 €	001	Excédents antérieurs reportés					- €
020	Dépenses imprévues	28 527,91 €			- €	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)				424 308,36 €	424 308,36 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	484 872,40 €	484 872,40 €		- €	- €	16	Emprunts et dettes				- €	- €
16	Emprunts et dettes	180 000,00 €	173 106,58 €		162 000,00 €	162 000,00 €	13	Subvention d'investissement	216 833,40 €	197 219,28 €		194 200,00 €	194 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €			230 000,00 €	230 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	81 041,92 €	81 041,92 €		- €	- €
21	Immobilisations corporelles	22 500,00 €	1 225,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €							- €
23	Immobilisations en cours	688 268,42 €	268 941,49 €	165 447,13 €	659 465,91 €	824 913,04 €							- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 407 168,73 €	928 145,47 €	165 447,13 €	1 335 327,14 €	1 500 774,27 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		297 875,32 €	278 261,20 €	- €	618 508,36 €	618 508,36 €
						- €	021	Virement du fonctionnement	736 675,51 €			488 504,87 €	488 504,87 €
040	Transferts entre sections	54 688,96 €	36 238,96 €		36 238,96 €	36 238,96 €	040	Transferts entre sections	427 306,86 €	427 262,00 €		430 000,00 €	430 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		54 688,96 €	36 238,96 €	- €	36 238,96 €	36 238,96 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 163 982,37 €	427 262,00 €	- €	918 504,87 €	918 504,87 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 461 857,69 €	964 384,43 €	165 447,13 €	1 371 566,10 €	1 537 013,23 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 461 857,69 €	705 523,20 €	- €	1 537 013,23 €	1 537 013,23 €

Solde Investissement - €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Eau Potable en Délégation tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-10-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN REGIE (DELIBERATION N°64/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Eau Potable en Régie s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION D'EXPLOITATION											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021	
011	Charges à caractère général	796 378,35 €	415 450,49 €		1 162 154,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté			617 341,22 €	
012	Charges de personnels et assimilées	108 500,00 €	82 231,22 €		430 535,00 €	013	Atténuation de charges		291,70 €		
014	Atténuations de produits	110 000,00 €	102 339,00 €		176 000,00 €	70	Prestations de services	833 000,00 €	830 335,98 €	1 803 140,00 €	
022	Dépenses imprévues	33 600,00 €			46 000,00 €	73	Produits issus de la fiscalité				
65	Autres charges de gestion courante	2 521,65 €	88,00 €		10 606,00 €	74	Subventions d'exploitation				
66	Charges financières	2 500,00 €	843,97 €		36 006,00 €	75	Autres produits de gestion courante		17,44 €		
67	Charges exceptionnelles	13 142,38 €	12 476,03 €		2 650,00 €	77	Produits exceptionnels	557 361,24 €	581 997,93 €		
68	Dotations aux provisions					78	Reprises sur provisions				
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 066 642,38 €	613 428,71 €		1 863 951,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 390 361,24 €	1 412 643,05 €	2 420 481,22 €	
023	Virement à l'investissement	114 968,86 €			262 630,22 €						
042	Transferts entre sections	265 000,00 €	193 291,70 €		360 000,00 €	042	Transferts entre sections	56 250,00 €	11 418,58 €	66 100,00 €	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		379 968,86 €	193 291,70 €		622 630,22 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		56 250,00 €	11 418,58 €	66 100,00 €	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		1 446 611,24 €	806 720,41 €		2 486 581,22 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 446 611,24 €	1 424 061,63 €	2 486 581,22 €	
										Solde Fonctionnement	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés				- €	- €	001	Excédents antérieurs reportés				581 669,28 €	581 669,28 €
020	Dépenses imprévues					- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	538 892,03 €	538 892,03 €		- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)					- €	16	Emprunts et dettes				667 959,50 €	667 959,50 €
16	Emprunts et dettes	4 600,00 €	2 732,91 €		65 000,00 €	65 000,00 €	13	Subvention d'investissement	265 340,02 €	26 947,10 €		1 197 749,35 €	1 197 749,35 €
20	Immobilisations incorporelles	34 220,00 €	7 577,50 €	8 200,00 €	53 000,00 €	61 200,00 €	27	Autres immobilisations financières					- €
21	Immobilisations corporelles	443 051,60 €	20 731,34 €	28 225,86 €	80 000,00 €	108 225,86 €							- €
23	Immobilisations en cours	646 079,31 €	135 001,22 €	274 242,26 €	2 495 240,23 €	2 769 482,49 €							- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 127 950,91 €	166 042,97 €	310 668,12 €	2 693 240,23 €	3 003 908,35 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		804 232,05 €	565 839,13 €	- €	2 447 378,13 €	2 447 378,13 €
						- €	021	Virement du fonctionnement	114 968,86 €			262 630,22 €	262 630,22 €
040	Transferts entre sections	56 250,00 €	11 418,58 €		66 100,00 €	66 100,00 €	040	Transferts entre sections	265 000,00 €	193 291,70 €		360 000,00 €	360 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		56 250,00 €	11 418,58 €	- €	66 100,00 €	66 100,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		379 968,86 €	193 291,70 €	- €	622 630,22 €	622 630,22 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 184 200,91 €	177 461,55 €	310 668,12 €	2 759 340,23 €	3 070 008,35 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 184 200,91 €	759 130,83 €	- €	3 070 008,35 €	3 070 008,35 €

Solde Investissement - €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Eau Potable en Régie tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-11-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DELIBERATION N°65/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Assainissement Collectif en Délégation s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION D'EXPLOITATION												
DEPENSES						RECETTES						
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021	
011	Charges à caractère général	90 600,00 €	58 106,48 €		75 600,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté				107 397,88 €	
012	Charges de personnels et assimilées	37 000,00 €	29 066,00 €		33 620,00 €	013	Atténuation de charges					
022	Dépenses imprévues	5 400,00 €			3 400,00 €	70	Prestations de services	741 000,00 €	775 056,37 €		710 625,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €			- €	73	Produits issus de la fiscalité					
66	Charges financières	20 000,00 €	18 311,45 €		17 600,00 €	74	Subventions d'exploitation					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			- €	75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €	20,19 €		- €	
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €			- €	77	Produits exceptionnels	480 502,50 €	480 502,50 €		- €	
						78	Reprises sur provisions					
TOTAL OPERATIONS REELLES		190 000,00 €	105 483,93 €		130 220,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 226 502,50 €	1 255 579,06 €		818 022,88 €	
023	Virement à l'investissement	662 448,70 €			318 368,88 €							
042	Transferts entre sections	434 619,80 €	433 631,00 €		430 000,00 €	042	Transferts entre sections	60 566,00 €	60 566,00 €		60 566,00 €	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 097 068,50 €	433 631,00 €		748 368,88 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					60 566,00 €	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		1 287 068,50 €	539 114,93 €		878 588,88 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 226 502,50 €	1 255 579,06 €		878 588,88 €	
											Solde Fonctionnement	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés				654 448,50 €	654 448,50 €	001	Excédents antérieurs reportés					- €
020	Dépenses imprévues	23 000,00 €				- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)				669 632,25 €	669 632,25 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	500 112,19 €	500 112,19 €				16	Emprunts et dettes					
16	Emprunts et dettes	140 000,00 €	138 957,79 €		127 000,00 €	127 000,00 €	13	Subvention d'investissement	111 115,20 €		60 765,45 €	80 000,00 €	140 765,45 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	575,00 €	19 425,00 €	105 000,00 €	124 425,00 €	27	Autres immobilisations financières	101 620,71 €	101 620,71 €			- €
21	Immobilisations corporelles	5 604,63 €	5 191,84 €		5 000,00 €	5 000,00 €							- €
23	Immobilisations en cours	560 521,59 €	484 297,39 €	56 524,20 €	530 802,88 €	587 327,08 €							- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 249 238,41 €	1 129 134,21 €	75 949,20 €	1 422 251,38 €	1 498 200,58 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		212 735,91 €	101 620,71 €	60 765,45 €	749 632,25 €	810 397,70 €
						- €	021	Virement du fonctionnement	662 448,70 €			318 368,88 €	318 368,88 €
040	Transferts entre sections	60 566,00 €	60 566,00 €		60 566,00 €	60 566,00 €	040	Transferts entre sections	434 619,80 €	433 631,00 €		430 000,00 €	430 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		60 566,00 €	60 566,00 €	- €	60 566,00 €	60 566,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 097 068,50 €	433 631,00 €	- €	748 368,88 €	748 368,88 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 309 804,41 €	1 189 700,21 €	75 949,20 €	1 482 817,38 €	1 558 766,58 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 309 804,41 €	535 251,71 €	60 765,45 €	1 498 001,13 €	1 558 766,58 €
											Solde Investissement	- €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Assainissement Collectif en Délégation tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-12-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE (DELIBERATION N°66/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Assainissement Collectif en Régie s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION D'EXPLOITATION											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Proposition 2021
011	Charges à caractère général	528 308,12 €	422 353,92 €		432 240,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté				186 435,38 €
012	Charges de personnels et assimilées	85 500,00 €	49 542,00 €		55 916,00 €	013	Atténuation de charges				
014	Atténuations de produits	41 092,00 €	41 092,00 €		50 000,00 €	70	Prestations de services	655 000,00 €	510 704,16 €		644 316,00 €
022	Dépenses imprévues	36 508,00 €			663,87 €	73	Produits issus de la fiscalité				
65	Autres charges de gestion courante	24 521,65 €			- €	74	Subventions d'exploitation				
66	Charges financières	70 000,00 €	63 502,38 €		89 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	26 329,77 €	26 329,77 €		
67	Charges exceptionnelles	9 634,99 €	8 526,02 €		900,00 €	77	Produits exceptionnels	555 029,10 €	555 050,37 €		- €
68	Dotations aux provisions					78	Reprises sur provisions				
TOTAL OPERATIONS REELLES		795 564,76 €	585 016,32 €		628 719,87 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 236 358,87 €	1 092 084,30 €		830 751,38 €
023	Virement à l'investissement	217 994,11 €			- €						
042	Transferts entre sections	353 000,00 €	353 000,00 €		340 000,00 €	042	Transferts entre sections	130 200,00 €	32 970,70 €		137 968,49 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		570 994,11 €	353 000,00 €		340 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		130 200,00 €	32 970,70 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		1 366 558,87 €	938 016,32 €		968 719,87 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 366 558,87 €	1 125 055,00 €		968 719,87 €

Solde Fonctionnement - €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Proposition 2021
001	Déficits antérieurs reportés				- €	- €	001	Excédents antérieurs reportés				370 229,37 €	370 229,37 €
020	Dépenses imprévues				- €	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	317 958,81 €	317 958,81 €		- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	98 041,86 €	98 041,86 €		- €	- €	16	Emprunts et dettes	480 000,00 €	480 000,00 €		188 517,87 €	188 517,87 €
16	Emprunts et dettes	220 000,00 €	218 284,61 €		190 000,00 €	190 000,00 €	13	Subvention d'investissement	983 248,25 €	116 029,16 €	825 395,98 €	915 044,63 €	1 740 440,61 €
20	Immobilisations incorporelles	79 657,97 €	1 919,64 €	41 050,00 €	58 500,00 €	99 550,00 €	27	Autres immobilisations financières					- €
21	Immobilisations corporelles	52 000,00 €	8 167,93 €	1 998,04 €	5 000,00 €	6 998,04 €							- €
23	Immobilisations en cours	1 772 301,34 €	537 462,93 €	936 804,43 €	1 267 866,89 €	2 204 671,32 €							- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 222 001,17 €	863 876,97 €	979 852,47 €	1 521 366,89 €	2 501 219,36 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 781 207,06 €	913 987,97 €	825 395,98 €	1 473 791,87 €	2 299 187,85 €
					- €	- €	021	Virement du fonctionnement	217 994,11 €			- €	- €
040	Transferts entre sections	130 200,00 €	32 970,70 €		137 968,49 €	137 968,49 €	040	Transferts entre sections	353 000,00 €	353 000,00 €		340 000,00 €	340 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		130 200,00 €	32 970,70 €	- €	137 968,49 €	137 968,49 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		570 994,11 €	353 000,00 €	- €	340 000,00 €	340 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 352 201,17 €	896 847,67 €	979 852,47 €	1 659 335,38 €	2 639 187,85 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 352 201,17 €	1 266 987,97 €	825 395,98 €	1 813 791,87 €	2 639 187,85 €

Solde Investissement - €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

16 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Assainissement Collectif en Régie tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

1-2-13-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – EAUX PLUVIALES URBAINES (DELIBERATION N°67/21)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 31 Mars 2021, le projet de budget prévisionnel 2021 du budget annexe Eaux Pluviales Urbaines s'équilibre section par section, en dépenses et en recettes comme présenté page suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Propositions 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020		Propositions 2021
011	Charges à caractère général	36 500,00 €	31 931,80 €		297 092,00 €	002	Excédents antérieurs reportés				- €
012	Charges de personnels et assimilées	15 000,00 €	11 742,00 €		18 363,00 €	013	Atténuation de charges				
65	Autres charges de gestion courante					70	Produits des services				
66	Charges financières					74	Dotations et participations				
67	Charges exceptionnelles					75	Autres produits de gestion courante		271,84 €		
68	Dotations aux provisions					77	SUBV EQUILIBRE DANS L'ATTENTE CLECT GEPU	70 500,00 €	47 035,56 €		315 455,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		51 500,00 €	43 673,80 €		315 455,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		70 500,00 €	47 307,40 €		315 455,00 €
023	Virement à l'investissement	19 000,00 €									
042	Transferts entre sections										
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		19 000,00 €	- €		- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		70 500,00 €	43 673,80 €		315 455,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		70 500,00 €	47 307,40 €	- €	- €
										Solde Fonctionnement	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Propositions 2021	Chapitres		BP 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	BP 2021	Propositions 2021
001	Déficits antérieurs reportés						001	Excédents antérieurs reportés					
16	Emprunts et dettes						10	Dotations, fonds divers et réserves				3 633,60 €	3 633,60 €
20	Immobilisations corporelles						13	Subventions d'investissement					
21	Immobilisations corporelles						16	Emprunts et dettes					
23	Immobilisations en cours	19 000,00 €			3 633,60 €	3 633,60 €							
TOTAL OPERATIONS REELLES		19 000,00 €	- €	- €	3 633,60 €	3 633,60 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		- €	- €	- €	3 633,60 €	3 633,60 €
							021	Virement du fonctionnement	19 000,00 €			- €	- €
							040	Transferts entre sections					
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				- €		- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		19 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		19 000,00 €	- €	- €	3 633,60 €	3 633,60 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		19 000,00 €	- €	- €	3 633,60 €	3 633,60 €
										Solde Investissement	- €		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

18 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Alain CLEDIERE, M. Michel PASTY

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Décident :

- **d'adopter au chapitre le budget annexe Eaux Pluviales Urbaines tel que présenté ci-après et en annexe ; et**
- **de charger Monsieur le Président de son exécution.**

M. le Président : « Merci. Nous en avons fini avec le vote du Budget. Nous allons à présent aborder le vote des taux. »

1-3- VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – ANNEE 2021 (DELIBERATION N°68/21)

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2011, il appartient à la Communauté d'Agglomération de voter un taux d'imposition pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui, avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), est l'une des deux composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET).

Le taux de CFE était fixé, pour l'année 2020, à 32,59% (identique à 2019).

Il est proposé de reconduire le taux de l'année 2020 sur 2021.

Pour rappel, il convient toutefois de prendre en considération pour 2021 l'impact du dégrèvement de 2/3 de la CFE voté en séance du 30 juillet 2020 par la collectivité et applicable aux TPE et PME des secteurs « du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel » éligibles. Le coût de ce dégrèvement avait été estimé par les services de la DDFIP à 49 638 €, dont 24 819 € à la charge de la collectivité.

Compte tenu de ces éléments, le produit attendu pour 2021 devrait atteindre 2 639 650 € (sur bases 2020). La compensation de l'Etat interviendra dans le cadre des allocations compensatrices 2021.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de fixer à 32,59% le taux de cotisation foncière des entreprises pour l'année 2021.

M. le Président : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes de précisions ? Les 2/3 de la CFE, on peut penser à nos restaurants, à nos bars ; pour le transport aérien on n'est pas concernés. Le reste, ils seront exonérés. Je mets aux voix. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, adoptent le dossier.

1-4- VOTE DES TAUX DE TAXE SUR LE FONCIER BÂTI ET LE FONCIER NON BÂTI – ANNEE 2021 (DELIBERATION N°69/21)

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2011, il appartient à la Communauté d'Agglomération de voter un taux d'imposition pour la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Ces taux de fiscalité, dite « ménages », étaient fixés pour l'année 2020 à :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe sur le foncier bâti : 0,416 % (identique à 2019)
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,53 % (identique à 2019)

S'agissant de la taxe d'habitation, conformément à l'article 16 de la loi de finances de 2020, supprimant progressivement la taxe d'habitation, les collectivités n'ont plus la possibilité de moduler le taux de cette celle-ci. En 2021, l'Etat détermine le panier fiscal « Taxe d'habitation » en intégralité (résidence principale, résidence secondaire et locaux vacants), lequel est compensé à l'euro près aux EPCI.

Dès lors, il appartient à la collectivité de statuer sur les taux 2021 de foncier bâti et de foncier non bâti :

1- Estimations des bases prévisionnelles 2021 :

- Bases estimées foncier bâti : 32 489 370 € (bases 2020 x revalorisation 1.002)
- Bases estimées foncier non bâti : 845 798 € (bases 2020 x revalorisation 1.002)

2- Proposition de taux pour 2021 :

Il est proposé d'augmenter de 4 points le taux applicable au foncier bâti uniquement. Les taux proposés pour 2021 seraient donc les suivants :

- Taux proposé foncier bâti : 4.42%
- Taux proposé foncier non bâti : 4.53%

3- Produit fiscal attendu (bases estimées x taux proposés) :

- Produit attendu sur le foncier bâti : 1 436 031 €
- Produit attendu sur le foncier non bâti : 38 315 €

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

18 CONTRE : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Michel PASTY, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

3 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Patrick GUERIDE, M. Philippe BAYOL

Décident :

- **de fixer à 4,42 % le taux de taxe sur le foncier bâti pour l'année 2021,**
- **de fixer à 4,53% le taux de taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2021.**

**1-5- VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (INCITATIVE)
- ANNEE 2021 (DELIBERATION N°70/21)**

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret perçoit et reverse au syndicat mixte EVOLIS 23 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOMi) en lieu et place de ce dernier, afin de lui permettre de financer le coût du service d'élimination des déchets ménagers qu'il met en œuvre.

Dans ce cadre, deux zones de perception de la TEOM(i) ont été instituées :

- Zone 1 : commune de Guéret. Cette zone est en cours d'expérimentation pour la TEOM Incitative.
- Zone 2 : communes d'Ajain, Anzême, la Brionne, Bussière-Dunoise, la Chapelle-Taillefert, Gartempe, Glénic, Jouillat, Mazeirat, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, La Saunière, Savennes, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-Les-Bois. Cette zone se voit impactée par la TEOM incitative.

Pour l'année 2021, le coût du service d'élimination des déchets ménagers a été estimé par le syndicat mixte EVOLIS 23 à **3 676 961 €** (produit attendu sur le taux et part incitative applicable sur la zone 2 uniquement) (pour rappel, estimation 2020 : 3 449 645).

Compte tenu de ces éléments, et afin d'ajuster au plus près du coût du service le produit attendu sur chacune des zones, il est proposé d'ajuster les taux de TEOM(i) 2021 comme suit :

- de 8.24% à **7.91%** pour la **zone 1** non concernée par la part incitative,
- de 14.41% à **13.37%** pour la **zone 2**, concernée par la part incitative qu'il convient donc de déduire en préalable (taux non applicable sur celle-ci)

Le produit attendu sur le taux serait dès lors le suivant :

	Base TEOM prévisionnelles 2021	Taux 2021 proposé	Produit attendu 2021 sur le taux (hors part incitative zone 2)
Zone 1	21 081 191,00 €	7,91%	1 668 306,00 €
Zone 2	12 044 744,00 €	13,37%	1 610 420,00 €
Total	33 125 935,00 €		3 278 726,00 €

A compter de 2021, la part variable estimée par le syndicat Evolis pour les communes de la zone 2 est fixée à 398 235 €.

Le produit attendu de la TEOM 2021 est donc décliné comme suit :

	Produit attendu 2021 sur le taux	Part incitative estimée	Produit TEOM définitif 2021 (dont part incitative zone 2)
Zone 1	1 668 306,00 €		1 668 306,00 €
Zone 2	1 610 420,00 €	398 235,00 €	2 008 655,00 €
Total	3 278 726,00 €	398 235,00 €	3 676 961,00 €

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de fixer à 7.91% le taux de TEOM applicable en 2021 sur la zone 1, soit sur la commune de Guéret,

- de fixer à 13,37% le taux de TEOM applicable en 2021 sur la zone 2, soit les 24 autres communes de la Communauté d'Agglomération du grand Guéret ; et
- d'acter l'impact de la part incitative estimée pour les communes de la zone 2 d'un montant de 398 235 € (non soumise à taux).

M. le Président : « Avez-vous des questions ? Monsieur BRUNATI ? »

M. BRUNATI : « Effectivement, ce sont des questions, car j'avoue que c'est un sujet que je ne connais pas encore très bien et je me suis interrogé sur les chiffres, dont je n'ai pas compris l'articulation. Quand j'ai préparé mes questions, je pensais que Patrick ROUGEOT, le Président d'EVOLIS serait là. On lui transmettra les questions, ce n'est pas grave si je n'ai pas les réponses maintenant, mais je voulais les poser publiquement quand même. »

M. le Président : « J'allais dire, à un moment donné, s'il faut qu'on organise une réunion spéciale à l'Agglo, pour réexpliquer tout ça, Patrick ROUGEOT l'a déjà fait, il le refera. Il n'est pas là ce soir, car il est cas contact. »

M. BRUNATI : « Ca marche. »

M. le Président : « Je voulais dire par rapport à cela, je ne sais pas si cela peut vous rassurer, mais il y a pas mal d'élus qui effectivement, ont du mal à comprendre, comment tout cela va fonctionner. Donc, posez vos questions ; je ne sais pas si on va pouvoir y répondre, mais je crois que Sylvie BOURDIER siège à EVOLIS ; peut-être qu'elle peut apporter des réponses à vos questions ? Mais sinon, on fera une réunion spéciale. »

M. BRUNATI : « Je préfère cette solution-là. »

M. le Président : « D'accord. »

M. BRUNATI : « Je ne veux surtout pas, par rapport au débat qu'il y a eu avant, tout mélanger ; là, ce sont vraiment des questions. »

M. le Président : « Le Débat qu'il y a eu avant est tranché maintenant. »

M. BRUNATI : « Donc, si j'ai bien compris, EVOLIS 23 nous présente ou va nous présenter une facture globale de 3 676 961,00 € contre 3 449 645,00 € l'an dernier, soit une hausse globale de 6,58 % (et non 5% comme cela avait été indiqué dans les discussions préalables d'EVOLIS 23, ou de 6% comme indiqué dans la presse).

Ces 3 676 000 € se répartiraient ainsi :

3 278 726 € de part fixe (zone 1 Guéret et zone 2 autres communes) et 398 235 € de part variable pour la seule zone 2, donc les communes hors Guéret.

Question 1 : Comment ont été calculés les 398 235 € ? Je n'ai pas trouvé, même dans les documents d'EVOLIS 23, ou alors, je n'ai pas su chercher -ça je veux bien l'admettre- le mode de calcul.

Question 2 : Qui les finance ? Car si j'ai bien trouvé au compte 7331, le financement de la part fixe (les 3 278 726 €), je n'ai pas trouvé trace du financement de la part variable, dans le budget.

Question 3 : Si j'appliquais uniformément le taux qui a été annoncé aux quotes-parts que Guéret zone 1 et les communes zone 2, ont supporté l'an dernier, j'obtiendrais pour Guéret zone 1 = 1 848 820 € et non 1 668 306 € et pour les communes de la zone 2, j'obtiendrais 1 847 333 € et non 2 008 655 €.

Soit un total comparable, je ne remets pas en cause le total, mais c'est la répartition entre les zones 1 et les zones 2 qui me pose problème. Vous voyez bien que l'on ne défend pas toujours exclusivement le seul pré carré guéretois ! Mais que j'ai essayé de comprendre les calculs, pour qu'ils soient le plus juste entre les deux zones. »

M. le Président : « Non, mais avant de défendre, vous cherchez à comprendre ce qui est noté. Là-dessus, nous c'est EVOLIS 23, qui effectivement a fait ces calculs. Sylvie BOURDIER siège au syndicat ; pouvez-vous nous apporter des éléments de réponses ou pas ? Non. Donc, je répète, on fera une réunion spéciale. »

M. BODEAU : « Simplement, concernant nos services, les bases sont données par la DGFIP, nous n'avons bien évidemment, aucun contrôle dessus. La répartition du produit ventilé à Guéret entre les 24 autres communes, elle, nous est donnée par EVOLIS. Il est vrai qu'on a voté –puisque j'étais au vote du budget- on a voté disais-je, me semble t'il une augmentation de 6 points. »

M. BRUNATI : « Oui, j'y étais aussi... »

Suite de l'Intervention inaudible (pas de micro).

M. BODEAU : « Oui c'est cela, mais par contre, on n'a pas parlé de la part incitative ce jour là. »

M. BRUNATI : « Je ferai parvenir mes questions à Patrick ROUGEOT. »

M. le Président : « Pas de souci, on organisera cette rencontre. »

Considérant ces éléments, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

4 CONTRE : M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS

2 ABSTENTIONS : M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOUDIER

décident :

- **de fixer à 7.91% le taux de TEOM applicable en 2021 sur la zone 1, soit sur la commune de Guéret,**
- **de fixer à 13.37% le taux de TEOM applicable en 2021 sur la zone 2, soit les 24 autres communes de la Communauté d'Agglomération du grand Guéret ; et**
- **d'acter l'impact de la part incitative estimée pour les communes de la zone 2 d'un montant de 398 235 € (non soumise à taux).**

1-6- RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES PORTE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES DE NOUVELLE-AQUITAINE (DELIBERATION N°71/21)

Suite à l'union des syndicats d'énergies de la région Nouvelle-Aquitaine avec des personnes morales de droit public et de droit privé, un groupement de commandes porté par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) en qualité de coordonnateur s'est constitué en 2019 pour une durée illimitée pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Cette mutualisation a pour objectif, en générant d'importants volumes de consommation, d'obtenir des prix compétitifs dans un domaine où les prix sont volatiles.

Par délibération n°17/19 du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a ainsi contracté pour ses besoins en énergies sur 3 lots :

Nature Energie	Date d'effet	Lots concernés	Titulaires
ELECTRICITE	01/01/2020	1 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant du segment tarifaire de distribution C5 ou "bleu" (points de livraison associés) à des bâtiments, équipements, installations d'éclairage public ou de signalisation d'une puissance souscrite < ou égale à 36 KVA sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.	EDF DIVISION ENTREPRISES
		2 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant des segments tarifaires de distribution C3 et C4 (dits "profilés" – verts et jaunes) sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS	ENGIE
GAZ	01/01/2021	7 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre des gestionnaires de réseau de distribution GRDF et REGAZ	GAZ DE BORDEAUX

Ces accords-cadres se terminent au 31 décembre 2022.

Le Syndicat des Energies de la Creuse, référent pilote pour le département, a informé ~~2~~ par courrier du 19 mars 2021 ~~2~~ la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret du lancement des nouveaux marchés Électricité et Gaz Naturel d'une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée, il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de faire part de sa volonté de renouvellement d'adhésion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser M. le Président à renouveler l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour les marchés à venir portant sur les énergies d'Électricité et de Gaz Naturel, dans les conditions fixées par la Convention de groupement de Commandes signée en date du 12 mars 2019 ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer la fiche d'engagement relative à ces marchés d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi que l'autorisation de communication à un tiers des données d'un ou de plusieurs sites de consommation raccordés au réseau public de distribution d'électricité ou de gaz naturel.**

2- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

2-1- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - REHABILITATION DE L'AFFÛT LOUPS NOIRS ET BLANCS - PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUERET (DELIBERATION N°72/21)

Rapporteur : M. Bernard LEFEVRE

L'affût du parc animalier des Monts de Guéret, permettant l'observation des loups noirs et des loups blancs, présente des signes d'usure prononcée, en particulier sur les pieds de soutien de l'ouvrage. Un contrôle technique a été réalisé afin de déterminer l'état de la structure. Le rapport atteste le caractère fragile de l'ensemble, avec risque de rupture et de chute de l'affût.

Une étude a été réalisée par le bureau d'études de l'Agglomération, afin de proposer une réhabilitation de cet affût, avec pour objectif un renforcement de la structure et une mise hors sol des éléments bois, évitant une future dégradation de l'ouvrage. L'affût a été également repensé, en modifiant son aspect architectural, laissant la forme arrondie

d'origine, pour la mise en place de deux panneaux permettant de créer une zone abritée pour les visiteurs.

L'opération consiste en la dépose de l'ancien affût, avec stockage des bois pouvant être réutilisés sur le nouvel ouvrage. Un lot gros œuvre aura à charge la réalisation des fondations et supports de fixation des futurs poteaux bois, qui constitueront l'ossature de l'affût. Le lot menuiseries/bois se chargera du montage de l'affût et des finitions et fenêtres pour permettre l'observation. Les raccordements aux différentes clôtures des enclos, ainsi que les reprises des allées seront à la charge du lot gros œuvre.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 14	18.800,00€	40%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		18.800,00€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		28.200,00€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		47.000,00€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-2- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - MODIFICATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DE BEAUMONT (DELIBERATION N°73/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

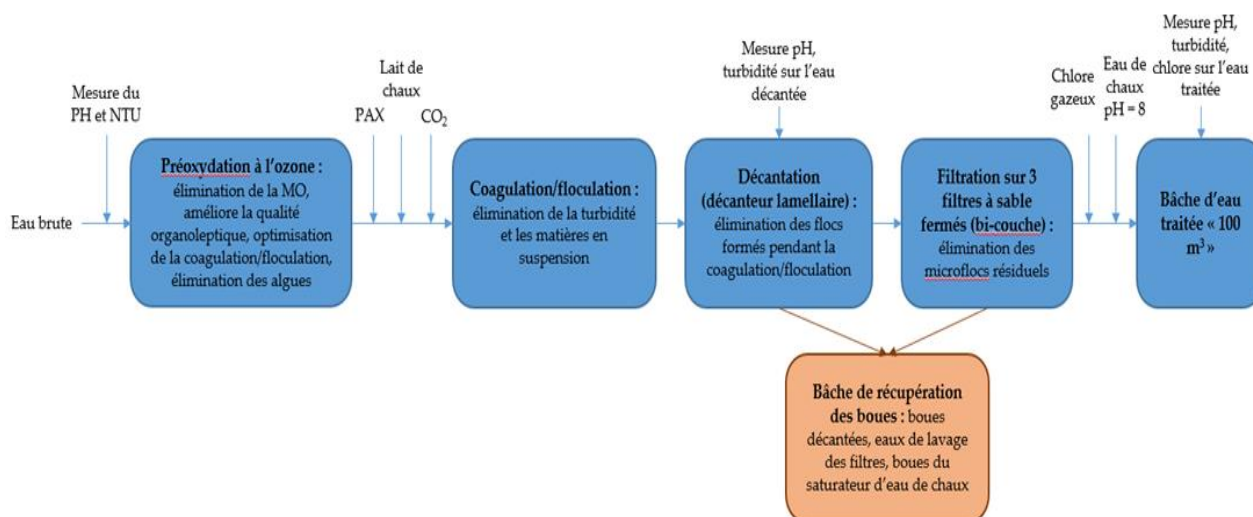
La station de traitement de Beaumont est alimentée par deux étangs situés en amont de l'usine. Le plus petit de 3 700 m³, aménagé en 1980, reçoit, normalement, en continu de l'eau nouvelle par un ruisseau. Cet étang alimente par trop-plein le deuxième, plus vaste et plus volumineux (3,70 ha, 85 000 m³), aménagé en 1990. Ce dernier est impacté par le développement régulier d'algues et des cyanobactéries pendant les périodes chaudes.

Le COT (Carbone Organique Total = matières organiques provenant du lessivage des sols par l'eau de pluie) est également un problème récurrent.

Les problèmes de dysfonctionnement rencontrés sur la station de Beaumont, en 2018, obligent à une modification de la filière de traitement de l'usine au débit nominal de 30m³/h. La qualité de ces eaux nécessite donc un traitement complet avec affinage. Cette nouvelle filière devra prendre en compte les contraintes mises en évidence, lors du diagnostic réalisé en 2015 et des contrôles de qualité réalisés par l'ARS, notamment pour répondre au problème de carbone organique total (COT) et à l'aluminium (Al).

Les travaux doivent par ailleurs, prendre en compte les contraintes importantes du site qui sont de s'adapter à une filière existante et à un manque de surface disponible. De plus, on notera que l'usine de traitement prévue pour 100 m³/h ne peut et ne pourra pas traiter plus de 30 m³/h.

Le synoptique ci-dessous présente la filière de traitement actuelle.



Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
AGENCE DE L'EAU		140.537,70€	30%	01/04/2021	
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 14 Basé 40% de 342000€HT	136.800,00€	29%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		46.845,90€	10%		
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		324.183,60€	69%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		144.275,40€	31%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		468.459,00€	100%		

M. le Président : « Là aussi, grâce au vote du budget on va pouvoir faire les travaux et ces 468 460 € vont pouvoir être réinjectés pour faire travailler nos entreprises qui ont bien besoin de travailler. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-3- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - NEUTRALISATION RESERVOIRS ST YRIEIX LES BOIS (DELIBERATION N°74/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La distribution en eau potable sur la commune de SAINT-YRIEIX-LES-BOIS était assurée par le SIAEP de La Saunière. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Agglomération du Grand Guéret a pris la compétence pour la gestion de l'eau potable. Les captages de Séchaux, de Saint-Yrieix-Les-Bois et Pétillet alimentent les réseaux de Saint-Yrieix-Les-Bois, La Saunière, Saint-Laurent, Ajain et en grande partie l'UDI (Unité de Distribution Individuelle) de Pionnat suite à son retrait de ce syndicat. Cette eau ne respecte pas les normes demandées par l'ARS, en particulier la valeur Ph et la conductivité.

La mise en place d'une station de neutralisation avec mise à l'équilibre calco-carbonique est donc nécessaire à la production d'une eau distribuée répondant aux règles actuelles. Le projet est situé au niveau des réservoirs de Saint-Yrieix-Les-Bois.

Les eaux des captages nécessitent d'être traitées pour respecter les valeurs de potabilité de la réglementation. L'objectif est de produire une eau de bonne qualité, en prévenant la

corrosion des canalisations, il convient en conséquence, que les eaux distribuées présentent les caractéristiques suivantes :

- pH proche du pH d'équilibre qui est inférieur à 9 ;
- TH supérieur ou égal à 8°F (teneur en calcaire) ;
- TAC supérieur à 8°F (alcalinité).

Pour cela, il convient de reminéraliser les eaux et abaisser leur teneur en acide carbonique. La solution retenue est une filtration sur matériaux Alcalino-terreux ou de calcaire d'origine marine. La qualité des eaux brutes nécessite l'apport de CO₂ en amont du passage des eaux sur les filtres. Le débit du traitement sera de 35 m³/h, ce qui permet de couvrir facilement les besoins actuels et les éventuelles augmentations de la demande.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
AGENCE DE L'EAU		268.500,00€	50%	2020	10/12/2020
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR	107.400,00€	20%	02/04/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		53.700,00€	10%	02/04/2021	
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		429.600,00€	80%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
Autofinancement	107.400,00€	20%
dont emprunt		
TOTAL GENERAL €HT	537.000,00€	100%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-4- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - NEUTRALISATION STATION DE POMPAGE DE PEYRABOUT (DELIBERATION N°75/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La distribution en eau potable sur la commune de PEYRABOUT était assurée par le SIAEP de La Saunière. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Agglomération du Grand Guéret exerce la compétence sur cette commune pour la gestion de l'eau potable suite à son retrait de ce syndicat. Un projet d'interconnexion, prévu par le SIAEP de La Saunière, entre les communes de Peyrabout et de Savennes, doit permettre que le captage de Peyrabout puisse alimenter Savennes. Cependant, cette eau ne respecte pas les normes demandées par l'ARS, en particulier la valeur Ph et la conductivité.

La mise en place d'une station de neutralisation avec mise à l'équilibre calco-carbonique est donc nécessaire à la production d'une eau distribuée répondant aux règles actuelles. Le projet est situé au niveau de la station de pompage de Peyrabout.

Les eaux des captages de Peyrabout nécessitent d'être traitées pour respecter les valeurs de potabilité de la réglementation. L'objectif est de produire une eau de bonne qualité, en prévenant la corrosion des canalisations. Il convient en conséquence, que les eaux distribuées présentent les caractéristiques suivantes :

- pH proche du pH d'équilibre qui est inférieur à 9 ;
- TH supérieur ou égal à 8°F (teneur en calcaire) ;
- TAC supérieur à 8°F (alcalinité).

Pour cela, il convient de reminéraliser les eaux et abaisser leur teneur en acide carbonique. La solution retenue est une filtration sur matériaux Alcalino-terreux ou de calcaire d'origine marine. La qualité des eaux brutes nécessite l'apport de CO₂ en amont du passage des eaux sur les filtres. Le débit du traitement sera de 4 m³/h ce qui permet de couvrir facilement les besoins actuels et les éventuelles augmentations de la demande.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
AGENCE DE L'EAU		139.500,00€	50%	2020	24/11/2020
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR	83.700,00€	30%	02/04/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		223.200,00€	80%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		55.800,00€	20%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		279.000,00€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-5- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU BOURG D'AJAIN (DELIBERATION N°76/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La commune d'Ajain possède un système de collecte et de traitement des eaux usées au niveau du bourg. Le système de traitement des eaux usées d'Ajain, mis en service en 1990, est de type lagunage aéré, sa capacité étant de 533 équivalent-habitants.

Les réseaux du bourg sont strictement séparatifs et datent du début des années 1970.

Une étude diagnostic finalisée en 2019 a permis à la Communauté d'Agglomération de mettre en évidence les points noirs au niveau de la collecte des effluents avec la présence d'eaux claires parasites d'infiltration dans une partie du réseau très dégradé.

Ces désordres entraînent des dysfonctionnements au niveau du traitement. La Communauté d'Agglomération a donc souhaité lancer une mission de maîtrise d'œuvre afin d'engager des travaux de rénovation de son réseau.

Pour cette tranche, la collectivité souhaite faire réaliser l'aménagement 5 du schéma directeur. Cet aménagement reprend l'ensemble des aménagements proposés et permettrait d'éliminer environ 80% des infiltrations d'eaux claires parasites.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
AGENCE DE L'EAU		288.093,55€	60%	02/12/2019	
ETAT : DETR (autres subventions)					
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		48.015,59€	10%	02/12/2019	
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		336.109,14€	70%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		144.046,78€	30%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		480.155,92€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-6- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - RENOUELEMENT RESEAU AEP – GLENIC « LE PONT » (DELIBERATION N°77/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Le réseau d'adduction d'eau potable (AEP) desservant Glénic « Le Pont » jusqu'à l'antenne du village de Vaumoins est

particulièrement fuyard. Ce réseau en fonte présente de nombreuses fuites et casses, occasionnant des pertes d'eau potable régulières. Cette eau provenant d'unité de traitement de neutralisation des eaux représente un coût de production supplémentaire du fait de ces fuites.

Ce réseau fuyard, occasionnant des pertes d'eau, fait baisser le rendement de ce secteur, et laisse également la possibilité d'une pollution ou bactériologique sur l'eau distribuée. Le remplacement de cette canalisation est nécessaire, évitant la perte d'eau, mais aussi assurant une meilleure qualité sanitaire de l'eau distribuée. De plus, le remplacement de cette canalisation permettra de dévoyer une partie du réseau passant aujourd'hui en privé, vers le domaine public.

Les travaux se dérouleront sous accotement de la RD940, après autorisation du Conseil Départemental de la Creuse.

Les travaux pourront être réalisés en deux tranches. La première à Glénic « Le Pont » vers la route du centre bourg, puis la seconde tranche, de Glénic « Le Pont » en longeant la RD940 jusqu'à la route du village de Vaumoins.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 13	95.200,00€	40%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		95.200,00€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		142.800,00€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		238.000,00€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**

- *d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.*

2-7- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - REPRISE DES RESEAUX D'EAU POTABLE DU CENTRE BOURG DE LA CHAPELLE TAILLEFERT (DELIBERATION N°78/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La commune de La Chapelle-Taillefert projette l'aménagement du bourg en reprenant les voiries et trottoirs suivants :

- Rue des Remparts ;
- Rue du Pont Perdrix ;
- Rue Léonce Manouvrier ;
- Rue Pierre de la Chapelle.

Ce projet nécessite la reprise des réseaux et notamment du réseau d'eau potable datant des années 60. Ces renouvellements de canalisations doivent être réalisés au préalable des travaux d'aménagement. Le remplacement de l'ancien réseau en fonte, corrosif, permettra de distribuer une ressource plus sécurisée.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 13	40.940,00€	40%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		40.940,00€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					

Autofinancement	61.410,00€	60%
dont emprunt		
TOTAL GENERAL €HT	102.350,00€	100%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-8- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - RENOVATION DE LA PISCINE DU HAMEAU DE GITES DE SAINT-VICTOR EN MARCHE (DELIBERATION N°79/21)

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Les analyses de la qualité de l'eau de baignade de la piscine du Hameau de Gîtes de SAINT-VICTOR EN MARCHE, réalisées par l'ARS ne sont pas toujours conformes à la réglementation, ce qui impose la fermeture de l'accès à la baignade et ce, très régulièrement, entraînant un

désagrément et des mécontentements des clients et par conséquent, des pertes de recettes dues aux remises faites aux clients.

Les travaux envisagés ont pour objectif d'obtenir une qualité d'eau de baignade conforme à la réglementation.

L'opération consiste en la mise en œuvre de nouveaux systèmes de filtration dimensionnés par rapport au bassin et à ses usages. Pour cela, il convient de reprendre les arrivées d'eau et leur départ du bassin.

Il est compris également la réalisation d'un pédiluve à l'entrée de la piscine.

- Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
ETAT : DETR	DETR +PPC	30.629,40€	40%+10%	21/01/2021	
TOTAL DES subventions publiques		30.629,40€	50%		
Autofinancement		30.629,40€	50%		
TOTAL GENERAL HT		61.258,80€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

Départ de M. BRUNATI (pouvoir donné à Mme BOURDIER) et de Mme Marie-Line COINDAT (pouvoir donné à Mme BONNIN-GERMAN).

2-9- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - RENOUELEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT – ST VAURY – RUE DE LA QUENOUILLE (DELIBERATION N°80/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. La commune de Saint-Vaury souhaite, dans son programme de renouvellement de voirie, reprendre la couche de roulement de la rue de la Quenouillère.

L'Agglomération ayant à charge l'entretien et le renouvellement des réseaux, doit avant réfection de la chaussée, reprendre le réseau d'assainissement présent sur cette rue.

Le réseau de la rue de la Quenouillère date des années 60 et est particulièrement vétuste. C'est un réseau unitaire qui collecte également les grilles d'eaux pluviales présentes sur voie. Il est nécessaire de remplacer ce réseau, en collectant les branchements des particuliers et les éléments constitutifs des eaux pluviales.

Le remplacement représente environ 120 ml de réseau en diamètre 315 mm, ainsi que la reprise de 6 branchements et 7 grilles d'eaux pluviales.

Les travaux consisteront au remplacement et à la dépose de l'ancien réseau.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 13	27.200,00€	40%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques			40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		40.800,00€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		68.000,00€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-10- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - RENOUELEMENT RESEAU AEP – SAINTE-FEYRE – VILLECORBEIX (DELIBERATION N°81/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le réseau d'adduction d'eau potable (AEP) du secteur Villecorbeix – Villecusson sur la commune de Sainte-Feyre passe en grande partie sur des terrains privés et sa vétusté rend cette canalisation fragile et source de fuites. L'étude diagnostic, réalisée en 2019, met en avant dans son schéma directeur, la nécessité d'un remplacement des canalisations de ce secteur. Ce réseau fait partie du bouclage général de distribution d'eau potable de la commune de Sainte-Feyre.

Le secteur Villecorbeix – Villecusson est implanté en terrain privé. Il est donc nécessaire de dévoyer ce réseau vers le domaine public. Ce remplacement est impératif, non seulement

pour éviter une implantation en domaine privé, facilitant l'exploitation, limitant la perte d'eau et assurant une meilleure qualité sanitaire de l'eau distribuée aux abonnés.

Le diagnostic d'eau potable cible un tronçon d'environ 3.300 ml de réseau à remplacer. Les travaux constitueront au remplacement d'environ 1.700 ml de réseau, du village de Villecorbeix vers celui de Villecusson, tout en bouclant le réseau sur le tronçon venant du village de Gorce. Il n'y aura pas de dépose de l'ancien réseau.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 13	79.200,00€	40%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		79.200,00€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		118.800,00€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		198.000,00€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-11- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - RENOUELEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT RD940 – LA CHAPELLE-TAILLEFERT (DELIBERATION N°82/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Le réseau d'assainissement du bourg de la Chapelle-Taillefert, situé le long de la Route Départementale, est dans un mauvais état et son profil en long n'est pas régulier. Il est donc souhaitable de le reprendre dans sa totalité.

De plus, le Département de la Creuse allant reprendre l'ensemble de la voirie de la RD940 dans l'année 2021, il serait opportun de renouveler le réseau avant reprise de la voirie.

Le mauvais état du réseau bordant la route Départementale n°940 ne permet pas l'écoulement optimal des effluents provenant du centre bourg. La vétusté du réseau et son profil en long irrégulier conditionnent la nécessité du remplacement de cette canalisation. Ces travaux permettront d'assurer une étanchéité du réseau et un écoulement optimal. Ils comprennent également la reprise des branchements ou antennes d'assainissement, raccordés à ce réseau de collecte.

Les travaux se dérouleront sous accotement de la RD940, après autorisation du Conseil Départemental de la Creuse, et devront être planifiés en fonction de la réfection de chaussée prévue en 2021.

L'ancien réseau amianté sera laissé dans le sol. Les interventions sur ce réseau seront très ponctuelles, mais toujours suivant les conditions de sécurité nécessaires pour intervenir sur des matériaux amiantés.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 13	47.900,00€	40%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		47.900,00€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		71.850,00€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		119.750,00€	100%		

La durée de ce chantier sera d'environ 2 mois, à compter de septembre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-12- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION ET DES RESEAUX DU BOURG DE SAINT-LAURENT (DELIBERATION N°83/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La station d'épuration de SAINT-LAURENT est du type lagunage naturel à deux bassins, d'environ 1 950 m³. Elle a été mise en service en 1991 et sa capacité est de 350 EH (Équivalent Habitants).

Un bilan de fonctionnement a été réalisé en 2017, en nappe haute. la charge raccordée représentait alors 150 à 180 eh. Les concentrations des rejets sont très élevées, ce qui témoigne d'un traitement très insuffisant.

Le milieu naturel est le ruisseau de Cherpont, affluent de la Creuse. Sa capacité de dilution est suffisante pour masquer les effets néfastes des rejets. La population de la commune de SAINT-LAURENT ne cesse d'augmenter, elle approche désormais 700 habitants dont 346 habitants (valeur estimée) sont raccordés au système d'assainissement du bourg, en limite de la capacité actuelle de la station. Les capacités de l'unité de traitement risquent de devenir un frein à l'expansion démographique.

L'étude diagnostic du système d'assainissement a montré que le volume d'eaux claires parasites drainé par le réseau est trop important, en particulier en regard du projet de réhabilitation de l'unité de traitement. Les bassins de lagunage seront remplacés par un filtre planté de roseaux à deux étages.

Les secteurs les plus sensibles aux intrusions d'eaux parasites ont été ciblés, et grâce aux mesures en continu et visite nocturne, l'étude a pu identifier les tronçons défectueux.

L'ensemble de ces investigations a permis d'établir un programme de travaux. Ils concernent la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées, la réhabilitation des regards non étanches, la déconnexion de drainages de sources, la déconnexion des eaux de ruissellement, et la réhabilitation des branchements particuliers. L'ensemble des travaux sera réalisé en une seule opération.

Les plans de financement se décomposent comme suit :

REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
AGENCE DE L'EAU		204.332,40€	60%	17/12/2020	
ETAT : DETR (autres subventions)	DSIL	31.470,00€	9%	17/12/2020	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		34.055,00€	10%	17/12/2020	
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		269.857,40€	79%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		70.696,60	21%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		340.554,00€	100%		

REHABILITATION DES RESEAUX

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
AGENCE DE L'EAU		81.000,00€	60%	07/10/2020	
ETAT : DETR (autres subventions : réserve parlementaire, FNADT)	DSIL	13.500,00€	10%	07/10/2020	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		13.500,00€	10%	07/10/2020	
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		108.000,00€	80%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		27.000,00€	20%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		135.000,00€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-13- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - FOURNITURE ET POSE D'UN GROUPE SURPRESSEUR AU RESERVOIR DU CHIER – LA CHAPELLE-TAILLERFERT (DELIBERATION N°84/21)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le hameau du Montmalet sur la commune de La Chapelle-Taillefert n'est actuellement pas connecté au réseau d'eau potable. Celui-ci est directement alimenté depuis le regard de captage qui ne distribue pas une ressource sécurisée.

La fourniture et la pose d'un groupe surpresseur en sortie de réservoir du Chier et en direction du hameau du Montmalet, permettrait de distribuer à la trentaine d'habitants une eau conforme aux exigences sanitaires (traitement bactériologique). Cette opération liée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable n'est pas éligible aux concours de l'Agence de l'Eau.

La demande de DETR a été déposée par la commune de La Chapelle-Taillefert en 2019. La communauté d'Agglomération du Grand Guéret a demandé le transfert de cette subvention afin de devenir le porteur du projet.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 13	8.173,00€	40%	21/01/2021	
TOTAL DES subventions publiques		8.173,00€	40%		
Autofinancement		12.259,50€	60%		
TOTAL GENERAL €HT		20.432,50€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

2-14- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - AMENAGEMENT ALLEE DES PRADES – ZI CHER DU CERISIER – SAINT-FIEL (DELIBERATION N°85/21)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret souhaite terminer l'aménagement de la ZI Cher du Cerisier, et en particulier la réalisation de la voie de desserte de la zone industrielle et les trottoirs piétons.

80% des terrains étant à ce jour vendus et occupés, la mise en place des circulations véhicules et piétons est nécessaire. La voirie n'est pour l'heure constituée que d'une seule grave bitume, celle-ci risquant dans les prochains mois de se détériorer du fait d'une circulation toujours plus importante de véhicules, que ce soit pour l'accès à la station d'épuration de Guéret, à la déchetterie d'EVOLIS 23 ou au commerce PROMOCASH, tous présents sur cette zone industrielle.

Cet aménagement, prévu lors de la réalisation de la zone industrielle en 2005, consiste en la réalisation d'une voie type lourde et la construction de trottoirs avec bordures adaptées aux conditions de circulation de la voie. Les trottoirs et les chaussées seront réalisés en enrobés. Les entrées des parcelles seront réalisées et raccordées aux revêtements existants. Afin d'assurer la gestion des eaux de voirie, des grilles avaloirs seront installées et raccordées au réseau existant. La signalétique horizontale sera mise en place (passages piétons...).

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				<u>Date demande</u>	<u>Date décision</u>
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 1	62.000,00€	40%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		62.000,00€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		93.000,00€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		155.000,00€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

Départ de M. LAVAUD (pouvoir donné à Mme BOUVIER).

2-15- DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - AMÉNAGEMENT DES VOIES DE CIRCULATION PIÉTONNIÈRES – ROUTE DE CHER DU PRAT ET RUE ERIC TABARLY – GUERET (DELIBERATION N°86/21)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret souhaite renforcer les circulations piétonnières sur les voies d'intérêt communautaires dont elle a la gestion. Par cette volonté, l'Agglomération veut permettre la libre circulation des piétons, en sécurité, entre le cœur de ville et sa périphérie, lieu d'implantation des zones artisanales et industrielles.

Ce projet d'aménagement permettra une continuité piétonnière depuis la route de Cher du Prat (stade Léo Lagrange) jusqu'à la rue Eric Tabarly (rond-point du Colonel Fabien).

Cet aménagement consiste en la mise en place de bordures adaptées aux conditions de circulation de ces voies, la réalisation d'un revêtement sur les trottoirs créés et la mise en place des équipements de protection sur les passages piétons et cheminements piétonniers.

Ces cheminements seront étendus vers les voies en périphérie de ce projet, soit la route de Cher du Prat, l'avenue René Cassin, la rue Johannes Gutenberg, la rue Roger Magnard et la rue Emile Labetoulle.

Les travaux seront articulés en deux phases :

1 – Préparation des travaux avec relevé topographique, diagnostics amiante sur chaussées et investigations complémentaires.

2 – Phase travaux, implantation des différentes bordures, réalisation des revêtements et mise en place des équipements sur passages piétons.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				<u>Date demande</u>	<u>Date décision</u>
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions)	DETR Rubrique 1	72.800,00€	40%	21/01/2021	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)					
TOTAL DES subventions publiques		72.800,00€	40%		
Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		109.200,00€	60%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL €HT		182.000,00€	100%		

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de financement de cette opération ; et
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

M. le Président : « Voilà pour ces travaux importants de sécurisation de la rue Tabarly. Avez-vous des questions ? »

M. CLEDIERE : « Sur les dossiers, tous confondus, j'ai vu qu'on sollicitait à peu près 800 000 € de DETR. Il s'agit là, d'une part conséquente de la DETR départementale. J'aimerais savoir si ces attributions sont déjà connues ; on a en effet été prévenus dans les jours passés, dans nos communes, des dossiers qui avaient été retenus. Aussi, j'aimerais savoir si pour l'Agglo, on a les réponses et si l'ensemble de ces dossiers a été retenu au niveau de la DETR ? C'est ma 1^{ère} question. »

M. le Président : « Par rapport à cette 1^{ère} question, on n'a pas encore été prévenus. La réunion est pour bientôt, j'ai reçu une convocation. Je crois qu'elle aura lieu la semaine prochaine. »

M. CLEDIERE : « Cela veut dire qu'il y a deux réunions ? Une pour les communes et une pour les EPCI ? »

M. le Président : « Non, c'est en fonction des montants. »

M. CLEDIERE : « Ma 2^{ème} question concerne les deux voies (les deux dossiers qui viennent d'être présentés). J'ai peut être 'loupé' quelque chose tout à l'heure. Est-ce que pour ces voiries d'intérêt communautaire, le financement est sur le budget général ou sur le budget zones d'activités ? »

M. BODEAU : « Ce n'est pas dans le budget ZA, c'est sur le budget principal en investissements – travaux. »

M. CLEDIERE : « Parce qu'il y a quand même quelque chose qui me gêne : ce sont des voies qui desservent (puisque d'intérêt communautaire), presque exclusivement (à part la 1^{ère}) des zones d'activités économiques. Donc cela me gêne d'autant plus, par rapport à ce que l'on disait tout à l'heure, au niveau des versements de dotation de compensation. Qu'on vienne prendre de la DETR sur ces projets là, alors que dans les communes, tous les projets qu'on demande ne sont pas forcément retenus ! Quand je vois par exemple, qu'on m'a rejeté un dossier avec une demande d'aide à 10 000 €, pour de la voirie communale, pour laquelle on a bien besoin de travaux, (voiries de transfert dans les communes) je trouve un peu choquant de mobiliser la DETR sur des voies d'intérêt communautaire, qui desservent des zones d'activités économiques ! Enfin choquant, ce n'est pas le terme, ce qui me dérange, c'est surtout que cela puisse être au détriment, compte tenu des sommes demandées, de projets portés par des petites communes, dont on sait que la voirie a pour elles, un coût très important. Et il est pourtant nécessaire de faire ces travaux. »

M. le Président : « Je ne sais pas si la DETR attribuée à l'Agglo se fait au détriment d'autres projets faits par les communes ; moi je ne peux pas répondre à cela. Il y a une enveloppe globale DETR, avec une éligibilité des dossiers et la commission traite avec Mme la Préfète en fonction de cette éligibilité. Je ne connais pas du tout les choix et les priorisations ; après, je crois savoir que Mme la Préfète a dit qu'à un moment donné, sur des dossiers qui pouvaient être rejetés, s'il restait de la DETR une fois que la 1^{ère} ventilation aurait été faite, elle était prête à revoir des dossiers qui avaient pu être rejetés, s'il restait de l'argent. Peut être alors, si votre dossier a été rejeté, conviendrait il de le redéposer ... Ceci dit, dans la priorisation des choix, et comment ils sont faits, je répète, il y a une enveloppe, un règlement d'intervention. Nous, on répond dans le cadre de ce règlement d'intervention. »

M. BODEAU : « Simplement pour répondre M. CLEDIERE, cette voirie est considérée comme étant finie, donc elle retombe comme étant une voirie communautaire et non plus comme étant spécifiquement, une voie d'accès. C'est la raison pour laquelle, c'est le budget principal et non pas le budget ZA qui prend en charge sa rénovation et les travaux qui restent à faire. »

M. CLEDIERE : « D'accord. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

3- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. François BARNAUD

3-1- ZONE D'ACTIVITES « LES GARGUETTES » SUR LA COMMUNE DE SAINT-FIEL : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE « SCI 3L INVEST'IMMO » (DELIBERATION N°87/21)

M. David LAVAUD est gérant de la société « SCI 3L INVEST'IMMO », dont le siège social est actuellement situé, 3 Bis avenue Montjovis sur Limoges. Cette société civile immobilière est implantée depuis une dizaine d'année en Haute-Vienne, et est spécialisée dans la location de terrains et autres biens immobiliers.

Suite à une rencontre début mars, sollicitée auprès du Vice-Président en charge du Développement Economique et des services de la Communauté d'Agglomération, M. LAVAUD s'est déclaré intéressé par la parcelle cadastrée Section AK n°43, située sur la zone Industrielle « Les GARGUETTES » sur la commune de Saint-Fiel.

Ce terrain viabilisé, présente une superficie de 14 873 m², et est situé rue du Cros, conformément au plan annexé.

L'activité qui serait installée est directement liée aux nombreux chantiers que la SCI réalise en Creuse (démolition et traitement des déchets inertes). Cette implantation sur Guéret permettrait de créer progressivement 10 emplois sur ce nouveau site.

Au vu de cette opportunité, M. LAVAUD a rédigé une proposition d'achat en date du 16 mars 2021, pour cette parcelle, à 15 € le m² hors taxes, soit un montant total hors taxes de 223 095,00 €.

Le prix de 15 euros HT/m² est proposé, et ce, pour les raisons suivantes :

- La localisation attractive de la parcelle AK n° 43 par rapport à l'activité proposée par l'acquéreur ;
- Sa viabilisation achevée ;
- La phase de négociation avec l'entreprise réalisée par le Vice-Président en charge du développement économique, qui tient notamment compte des futures créations d'emploi.

Vu l'avis du service France Domaine en date du 9 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser M. le Président à vendre la parcelle cadastrée, section AK n° 43 au prix de 15 € le m² hors taxes, soit un montant total hors taxes de 223 095 € ;**
- **d'autoriser M. le Président à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous les actes liés à ce dossier ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition de cette parcelle au futur acquéreur, dans l'attente de la concrétisation de sa vente.**

3-2- ZONE D'ACTIVITES « LES CHAMPS BLANCS » SUR LA COMMUNE DE SAINTE-FEYRE : CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE « ENTREPRISE TRULLEN » DE BTP ET CONSTRUCTION (DELIBERATION N°88/21)

M. Bruno TRULLEN est Président de la société « ENTREPRISE TRULLEN ». Le siège social de cette entreprise est actuellement situé, 174 avenue Limousin à Guéret. L'entreprise est spécialisée en Chauffage, Plomberie, Climatisation, TP (Terrassement, VRD) et transport en Creuse.

M. Bruno TRULLEN a pour 2ème projet de créer une plateforme pour trier et revaloriser les déchets inertes du BTP afin de mettre en place une économie circulaire.

Suite à une rencontre début février, avec les élus et le service « développement économique » de la Communauté d'Agglomération, M. TRULLEN s'est déclaré intéressé par deux parcelles de terrain en zone d'activités « Les Champs Blancs » sur la commune de Sainte-Feyre.

Il s'agit des parcelles aménagées, cadastrées section ZA n° 319, d'une superficie totale de 17 373 m², et ZA n° 311, d'une superficie de 12 946 m². Les plans cadastraux de ces parcelles sont joints en annexe de la présente délibération.

Le deuxième projet Recyclage de déchet inerte et revalorisation de ceux-ci s'implantera sur la parcelle ZA n° 319. Pour ce faire, la société qui achètera ce terrain sera la S.A.S Reval 23.

Lors du Conseil Communautaire du 31 mars 2021, il a été décidé d'autoriser le principe de cession de ces parcelles de terrain et de proposer une offre d'achat à l'entreprise TRULLEN.

M. TRULLEN est prêt à acquérir ces deux parcelles (ZA n° 311 et ZA n° 319) à 13,50€ le m² hors taxes, soit un montant total hors taxes de 409 306,50€.

Le prix de 13,50euros HT est proposé, et ce, pour les raisons suivantes :

- Les caractéristiques des parcelles ZA 319 ;
- L'interdiction de construire à moins de 75 mètres de l'axe de la RN 145 ;
- La phase de négociation avec l'entreprise réalisée par le Vice-Président en charge du développement économique.

Vu l'avis du service France Domaine en date du 9 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser M. le Président à vendre les parcelles ZA n° 311 et n° 319 au prix de 13,50€ le m² hors taxes, soit un montant total hors taxes de 409 306,50€ ;**
- **d'autoriser M. le Président à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous les actes liés à ce dossier.**

4- DIRECTION LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA – AQUISITIONS « 2021 » - SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL) AU TITRE DU PLAN DE RELANCE POUR LES BIBLIOTHEQUES « 2021-2022 » (DELIBERATION N°89/21)

Rapporteur : M. Jean-Paul BRIGNOLI

Dans le cadre du plan de relance « 2021-2022 » pour les bibliothèques, destiné à relancer l'économie de la chaîne du livre dans le contexte de crise sanitaire et à soutenir les budgets d'acquisitions d'imprimés des bibliothèques, la Bibliothèque Multimédia de l'Agglomération du Grand Guéret sollicite une aide auprès du Centre National du Livre pour l'année 2021.

Le montant de cette aide attribué est calculé à partir des crédits alloués par la bibliothèque à l'achat de livres imprimés uniquement. Ne sont donc pas pris en compte l'achat de CD, DVD blu-Ray, livres électroniques.

Sur les 66 000 € du budget global d'acquisitions multisupports, 47 680 € sont alloués aux livres imprimés et donc éligibles à ce dispositif à hauteur de 22,5 % (ce pourcentage étant établi par le CNL en fonction de la tranche budgétaire dans laquelle se situe la Bibliothèque multimédia, à savoir entre 30 000 et 60 000 €).

En conséquence et en vertu des critères d'éligibilité exposés ci-dessus, la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret sollicite une aide d'un montant de 10 728 € auprès du CNL pour l'année 2021.

Cette aide est reconductible en 2022, sur les mêmes critères exposés.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide à l'acquisition de livres imprimés, d'un montant de 10728 €, auprès du Centre National du Livre, dans le cadre du Plan de relance des bibliothèques, pour l'année 2021 ; et
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : « Merci, on va en effet relancer nos acquisitions, ce qui va permettre aussi à nos librairies locales de pouvoir travailler et elles en ont besoin. M. BODEAU, vous vous êtes rendu à Brive pour une négociation avec notre avocat et celui de l'assurance SMABTP. Pouvez-vous nous donner des informations là-dessus ? »

M. BODEAU : « En effet, pour information, nous nous sommes rendus à Brive avec Christophe MOUTAUD et Nicolas BERNARD en séance de conciliation, après 5 ans de péripéties, avec l'assurance dommage ouvrage de la BM : la SMABTP, laquelle avait un montant très important de travaux à nous régler. L'assurance refusait plus ou moins de verser et contestait énormément les travaux qui avaient été faits ; elle refusait de verser le solde conséquent du restant des travaux à réaliser, ainsi que le changement des panneaux verriers, -ce qui implique toutes ces barrières qui sont autour de la BM et qui vraiment, projettent une image plus que négative auprès de nos concitoyens, sur un bâtiment qui est quand même neuf- ; sur un beau bâtiment donc, et qui empêche la déambulation autour. Au bout d'un certain nombre d'heures de conciliation, (nous y sommes restés plus de 3 heures) il y avait notre avocat, celui de la SMABTP et une représentante de la SMABTP, à la fin, nous avons pu

échanger ; le travail a été fructueux et nous avons pu obtenir le changement des panneaux verriers (il y en a pour plus de 70 000 €) et nous sommes repartis avec un chèque de 270 000€, pour couvrir le restant des travaux qui avaient été effectués. Donc, c'est une négociation plutôt fructueuse, qui nous a évité d'aller jusqu'au Tribunal Administratif et qu'il y ait encore une longue période afin de pouvoir aboutir. Enfin, je crois que tout le monde était heureux de cette issue, à la fois pour nous, en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération et également, je pense, pour la représentante de la SMABTP. »

M. le Président : « Merci pour ces précisions. Avez-vous des questions ? »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le plan de financement de cette opération ; et**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.**

5- DIRECTION TOURISME SPORT DE NATURE

MODIFICATION DE LA REGIE DU POLE SPORTS NATURE DES MONTS DE GUERET (DELIBERATION N°90/21)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 8 avril 2021 ;

Dans le cadre de l'organisation des activités du service sports nature de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, les usagers vont pouvoir, à compter du 2 mai 2021, régler leurs réservations d'activités par carte bleue depuis la plateforme de réservation Elloha. Cette facilité offerte implique la possibilité pour le service de pouvoir rembourser les clients en cas d'annulation de la prestation et de ce fait implique la nécessité de mettre en place une régie d'avances.

En conséquence, pour le bon fonctionnement de la régie du pôle sports nature des Monts de Guéret, il est nécessaire de modifier l'actuelle régie de recettes en une régie d'avances et de recettes à compter du 2 mai 2021.

Le Président propose donc aux Conseillers Communautaires :

- De modifier la régie de recettes du pôle sports nature des Monts de Guéret à compter du 2 mai 2021 et de la transformer en régie d'avances et de recettes du pôle sports nature des Monts de Guéret, installée à la Communauté d'agglomération du Grand Guéret sis au 9 avenue Charles de Gaulle 23000 Guéret à compter du 2 mai 2021 ;
- De considérer que cette régie fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année ;
- De considérer que la régie encaissera les produits des prestations du service sports nature et notamment la location des VTT, la location de canoë, paddles, pédalos, les prestations d'activités telles que la tyrolienne géante de Jouillat, le parc aventure de Chabrières (en cas de fermeture du parc animalier), les animations VTT, d'orientation, de swin golf, de tir à l'arc... ;
- Que les recettes fassent l'objet d'un ticket ou reçu et soient encaissées selon les modes de recouvrements suivants : numéraires, chèques, cartes bancaires, chèque vacances ;
- Que les avances (remboursement des activités non réalisées par le service) soient réalisées en espèces ou par virement pour les paiements par carte bleue ;
- De nommer par arrêté le régisseur, le mandataire suppléant et les mandataires

- De mettre à disposition du régisseur un fonds de caisse de 300 €, d'autoriser un montant d'encaisse maximum de 3000 € et de fixer le montant maximal de l'avance à consentir à 1000 € ;
- Que le régisseur soit tenu de verser au trésorier la totalité des pièces justificatives de recettes et de dépenses à chaque dépôt, au minimum une fois par mois et dès le montant maximum de l'encaisse fixé atteint ;
- Que le régisseur soit assujéti à un cautionnement de 300 € ;
- Que le régisseur perçoive une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver la modification de la régie de recettes du pôle sports nature des Monts de Guéret et de régie d'avances et de recettes du pôle sports nature des Monts de Guéret ; et**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires relatifs à la présente délibération.**

La séance est close à 20h15.